

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN DE DOCUMENTATION



20^e Année

31 OCTOBRE 1964

N° 11

SOMMAIRE

1) Mémorial (mois d'octobre 1964)	2
2) Chambre des Députés (mois d'octobre 1964)	2
3) Le Congrès international sur l'Utilisation de l'Acier à Luxembourg	3
4) Visite à Luxembourg de Monsieur Joseph Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas	13
5) Visite à Luxembourg de Monsieur Paul-Henri Spaak, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique	14
6) L'Economie luxembourgeoise en 1963	15
7) Décès de Joseph Meyers, Directeur des Musées de l'Etat	22
8) Nouvelles de la Cour	23
9) Réunions du Conseil de Gouvernement	24
10) Nouvelles diverses	25
11) Le Mois en Luxembourg (mois d'octobre 1964)	29

Mémorial (mois d'octobre)

Ministère de l'Agriculture.

Un règlement grand-ducal du 15 octobre 1964 prescrit un recensement des exploitations viticoles, de la production de vin en 1964 et des stocks de vins indigènes et étrangers détenus au 1^{er} décembre 1964.

*

Ministère de l'Economie Nationale.

Un règlement ministériel du 13 août 1964 prescrit un remembrement des forêts privés en 1960.

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 23 septembre 1964 règle la création obligatoire de jardins d'enfants.

*

Ministère de l'Education Physique.

Un règlement ministériel du 9 octobre 1964 détermine le tableau des épreuves de l'Insigne Sportif National.

Ministère des Transports, des Postes et des Télécommunications.

Un règlement grand-ducal du 29 septembre 1964 détermine les conditions d'admission et de nomination aux fonctions supérieures de l'administration des postes et télécommunications.

Un règlement ministériel du 8 octobre 1964 fixe l'emplacement, les dimensions et les caractères des marques de nationalité et d'immatriculation des aéronefs.

*

Ministère des Travaux Publics.

Un règlement grand-ducal du 8 octobre 1964 établit un plan définitif d'alignement général de toute la voirie de l'Etat de la région du lac d'Esch-sur-Sûre.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Deux règlements grand-ducaux du 21 octobre 1964 modifient des dispositions réglementaires concernant le personnel de l'Office des Assurances sociales et de la Caisse de pension des employés privés.

Chambre des Députés (mois d'octobre)

- | | |
|---|---|
| 1 ^{er} octobre 1964 : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — | 21 octobre 1964 : Réunion du Bureau de la Chambre des Députés. — |
| 6 octobre 1964 : Réunion des trois Sections. — | 23 octobre 1964 : Réunion de la Commission des Affaires Economiques et des Finances. — |
| 8 octobre 1964 : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission des Finances et des Affaires Economiques. — | 27 octobre 1964 : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères et Militaires. — |
| 13 octobre 1964 : Réunion de la Commission du Travail et du Règlement de la Chambre des Députés. — | 28 octobre 1964 : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — |
| | 29 octobre 1964 : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission de Travail. — Réunion de la Commission Agricole. — |

Le Congrès Internationale sur l'Utilisation de l'Acier à Luxembourg

Du 28 au 30 octobre 1964 eut lieu à Luxembourg le Congrès International sur l'Utilisation de l'Acier organisé par la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Ce premier congrès européen, consacré aux plus récents progrès réalisés dans la construction en acier, avait réuni à Luxembourg à peu près douze cents congressistes, hommes de science, experts, ingénieurs, architectes, urbanistes, représentants de l'industrie

et des administrations nationales, producteurs et utilisateurs de l'acier appartenant à 25 pays différents.

Dans le cadre des obligations qui lui incombent en vertu du traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, la Haute Autorité s'était proposé, en organisant ce congrès, d'étudier les nouvelles possibilités d'utilisation de l'acier dans un secteur de consommation important. Aussi ce congrès avait-il pour thème les « Progrès dans la Construction en Acier. »

La séance solennelle d'ouverture du Congrès

La séance solennelle inaugurale du congrès eut lieu au Palais du Millénaire en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, les membres du Corps diplomatique, les représentants des Institutions européennes à Luxembourg, des nombreux congressistes auxquels s'étaient jointes les personnalités de la vie politique, industrielle et économique luxembourgeoise.

L'allocution inaugurale fut prononcée par M. Dino del Bo, Président de la Haute Autorité de la CECA. Voici le texte français de cette allocution.

« Altesses Royales,
Mesdames et Messieurs,

Mon propos consistera simplement aujourd'hui à vous exposer les raisons pour lesquelles la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier a décidé l'organisation de ce congrès, et par conséquent notre attention devra obligatoirement se tourner vers les dispositions du traité de Paris qui imposent à la Haute Autorité de concentrer ses énergies dans le secteur du charbon et de l'acier, afin que les populations des six Etats de la Communauté parviennent au relèvement le plus „élevé” possible de leur niveau de vie et à la création d'un nombre toujours croissant de nouveaux emplois, donc à un regain de prospérité.

Depuis 1952, la Haute Autorité a fait tous ses efforts pour qu'en face de la situation dans laquelle se trouvaient les six Etats de la Communauté, à savoir l'insuffisance de la production sidérurgique par rapport à la demande découlant des besoins de la reconstruction et des exigences du progrès de la civilisation, certains progrès substantiels soient réalisés. En d'autres termes, ils s'agissait de faire correspondre à la pression des demandes une production d'acier suffisante.

De 1952 à 1961, les travailleurs de la Communauté, les agents économiques, les techniciens, les responsables gouvernementaux sont parvenus à obtenir quelques résultats absolument remarquables.

D'une production d'acier brut de 42 millions de tonnes seulement en 1952, on est passé, en 1961, à 72 millions de tonnes et, pour ce qui est des aciers spéciaux, on est passé pendant la même période, d'une production de 3 100 000 tonnes à 6 100 000 tonnes par an. En même temps, respectant les obligations qui découlaient pour elle du traité, la Haute Autorité a fait appliquer des règles pour la publicité des prix, règles pour la publication des barèmes, ainsi que pour la constitution d'ententes et de concentrations. En même temps elle a suscité un effort financier remarquable pour faciliter les investissements et réaliser les projets indispensables de recherche technique.

On peut dire qu'entre 1952 et 1961, l'effort des six pays de la Communauté a consisté à ajuster la demande à l'offre, bien qu'en 1961 un certain renversement des tendances ait commencé à se manifester. La production sidérurgique n'a cessé d'augmenter dans les six pays de la Communauté et même le rythme de ses exportations est allé en s'accroissant. On a toutefois pu constater que le courant des importations en provenance des pays tiers commençait à prendre une allure plus rapide.

La Haute Autorité et les six Etats membres de la Communauté ont toujours mené, en ce qui concerne la production sidérurgique, une politique commerciale libérale et le niveau de protection a toujours été, et est encore aujourd'hui, parmi les plus bas du monde. Il s'agit cependant de protéger les capitaux énormes qu'a absorbés la production sidérurgique; il s'agit de garantir la sécurité du travail de nos travailleurs et il s'agit surtout de rappeler qu'une production de base, comme celle de la sidérurgie, est une marque indispensable de la civilisation et de la puissance de l'Europe; et il s'agit de faire en sorte que les six Etats de la Communauté ne représentent pas un simple pion sur l'échiquier d'idéologies opposées, mais conservent toujours une possibilité de décision et d'action autonomes.

La production sidérurgique des pays tiers a pris de plus en plus d'importance, nombre de ces pays bénéficiant de barrières douanières élevées contre les

importations. Certains de ces pays tiers sont caractérisés par des procédés techniques extrêmement avancés; d'autres sont avantagés par des coûts de production moins élevés; d'autres encore disposent de minerais de fer moins onéreux et plus riches que ceux des six pays de la Communauté.

Le problème qu'il s'agit de résoudre, consistant à rétablir encore une fois l'équilibre de l'offre et de la demande. La Haute Autorité, se fondant sur la politique menée par les six gouvernements de la CECA, ne pense pas que des mesures protectionnistes puissent constituer la solution adéquate, ni surtout une solution à la hauteur des responsabilités politiques de l'Europe démocratique. Les six gouvernements et la Haute Autorité sont au contraire persuadés qu'il faut créer de nouveaux besoins, qu'il faut susciter de nouvelles formes d'utilisation de l'acier et qu'en suscitant ces besoins et en exploitant ces nouvelles formes, on contribuera en même temps au progrès de la civilisation pour les hommes et les femmes de tous les pays du monde. C'est la raison d'être de ce congrès. Nous avons pensé aujourd'hui, dans une manifestation que nous espérons être la première d'une série, concentrer l'attention des savants, des techniciens, des experts, des représentants des institutions gouvernementales et des services publics, sur une forme particulière d'application de l'acier: l'application à la construction, où de nouveaux besoins d'ordre esthétique et de nouvelles caractéristiques techniques peuvent assurer un débouché important à la production sidérurgique. Nous ne pouvons prévoir, en cette journée d'ouverture, les résultats qu'aura ce congrès, mais la présence ici de ceux qui ont répondu à l'invitation de la Haute Autorité mais le fait que des personnalités comme Monsieur Jeanneney, aux compétences si éminentes non seulement dans le secteur économique, mais encore en matière d'interprétation politique des problèmes que pose l'économie, se trouvent parmi nous, garantissent que nos travaux seront couronnés de succès.

Altesses Royales,

Mesdames, Messieurs,

Qu'il me soit permis de conclure en formulant une seule constatation: le fer et l'acier ont malheureusement marqué un passé très récent dont des traces inoubliables subsistent encore, le fer et l'acier ont été le symbole d'un antagonisme tenace entre les hommes et l'instrument de leur violence. Aujourd'hui, nous souhaitons, par ce congrès, qui est consacré à l'étude de l'application de l'acier pour une ère de paix dans ses nouvelles expressions, contribuer aussi dans cette ère de paix à une meilleure compréhension entre les peuples.

Telle étant notre conviction profonde et avec votre accord, Altesses Royales, je déclare ouvert le premier congrès pour l'utilisation de l'acier dans le secteur de la construction. »

Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois, d'adressa ensuite en ces termes à la nombreuse assistance :

« Altesses Royales,

Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Gouvernement grand-ducal, j'ai l'honneur de souhaiter aux participants de ce Congrès sur l'utilisation de l'acier une très cordiale bienvenue.

Le choix que vous avez fait de notre capitale pour tenir ses importantes assises nous flatte et nous honore. Nous en sommes reconnaissants aux initiateurs du Congrès, c'est-à-dire à la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Nous vous offrons en contrepartie, comme à tous ceux qui nous font l'honneur de nous rendre visite, une franche hospitalité luxembourgeoise, faite de compréhension amicale, d'esprit sincèrement international, de foi européenne. Aux congressistes de l'acier, nous présentons davantage: un exemple et une performance dans le domaine qui leur est propre, un pays qui tire sa substance économique de la sidérurgie. Un de nos économistes a osé affirmer que „le Luxembourg est un don du fer comme l'Egypte est un don du Nil". Avec ses quelque treize tonnes de production par tête d'habitant — et avec une considérable avance — il bat un des rares records quantitatifs dont il est donné à un petit pays de se vanter. Même dans la vaste gamme des utilisations historiques et actuelles du fer et de l'acier, nous croyons apporter des illustrations valables, des ferronneries d'art du 18^e siècle à l'audacieux pont Grande-Duchesse Charlotte, en voie d'achèvement dans le voisinage immédiat de cette salle, en passant par les prouesses des ateliers de construction et du béton armé.

J'ose donc espérer que l'ambiance de ce pays et de cette capitale sera favorable à vos débats comme à vos aspirations.

Une autre raison pour laquelle vous devez vous sentir chez vous, saute aux yeux. La ville de Luxembourg héberge depuis 1952 la première communauté européenne, celle dont l'objet spécifique est le marché commun de l'acier. C'est ici, dans cette ville millénaire, que se forge donc depuis une douzaine d'années — et les Luxembourgeois s'y sont habitués —, la politique commune, interne et externe, de six pays européens, produisant en 1964 plus de 80 millions de tonnes d'acier. L'approche par secteurs dans le processus d'intégration européenne a perdu de son attrait depuis que le Président Robert Schuman lança son appel historique. Il n'en reste pas moins vrai que le premier grand coup de filet européen réussit et ne pouvait réussir qu'en enserrant dans l'étreinte communautaire les forges de la guerre et de la paix.

Nous parlons beaucoup en ce moment de la fusion des exécutifs des communautés européennes suivie de celle des communautés elles-mêmes. Une concentration de pouvoir au sein d'un exécutif peut s'inscrire dans la ligne du développement européen, mais on n'effacera pas pour autant certaines réalités économiques. Des secteurs de base déterminés, tant dans le domaine de la production de biens que de la prestation des services, pèseront d'un poids particulier

dans les délibérations des futurs exécutifs européens, tout comme ils sont prépondérants dans les préoccupations des politiques nationales. Ils exigeront des approches spécialisées. Il en sera ainsi de l'acier, l'industrie de base classique, ce qui explique le souci manifesté par mon Gouvernement, de voir le marché sidérurgique s'organiser selon ses exigences propres, en maintenant l'essence et la rigueur des règles inscrites dans le Traité de Paris. Celles-ci ont fait leur preuve. Le marché européen de l'acier a évolué heureusement durant ces douze dernières années, spécialement du point de vue de l'interpénétration des six pays, de la stabilité conjoncturelle et du développement des investissements. Vous comprenez fort bien que nous soyons sensibilisés sur cet aspect de l'évolution européenne, alors que la sidérurgie était dès 1952 la part essentielle de notre patrimoine économique, engagée dans ce qui apparaissait à l'époque encore comme l'„expérience" européenne.

L'acier reste roi, malgré une dure compétition. Ni les matériaux plastiques, ni les métaux légers, n'ont encore réussi à le supplanter. La production mondiale s'accroît à un rythme qui peut paraître effréné et excessif à d'aucuns. Sans juger ce rythme, vous le constatez. Vous en tirez les conséquences et cherchez de nouvelles voies. Vous avez raison d'étudier les nouvelles possibilités d'utilisation de l'acier. Si certains matériaux empiètent sur les usages traditionnels du fer, pourquoi l'acier avec sa polyvalence, n'envahirait-il pas les chasses gardées d'autres productions ? C'est ainsi que j'ai été frappé de voir figurer dans votre programme la réalisation de routes en acier amovibles. Je souhaite à ces échanges de vue un plein succès. Je pense d'ailleurs qu'une confrontation permanente d'idées serait souhaitable dans ce domaine.

La capitale du Grand-Duché est fière d'être devenue pour quelques jours le carrefour de l'acier, qui, selon la devise de votre programme, construit l'avenir.

Le Luxembourg emboîte volontiers le pas et prête la main à cette construction. »

Après cette allocution M. Fritz Hellwig, Membre de la Haute Autorité de la CECA, fit un exposé d'ensemble sur « Le marché de l'acier et l'utilisation de l'acier ». Voici un résumé de l'exposé de Monsieur le Ministre Hellwig :

Depuis plusieurs années, l'industrie sidérurgique se trouve en pleine transformation technique et économique. Le progrès technique, la concurrence et les modifications structurelles intervenues sur le marché mondial obligent la sidérurgie à s'adapter sans cesse aux changements techniques et économiques. Ce dynamisme nouveau s'est manifesté également dans les domaines de production où, il y a 10 ans à peine, la sidérurgie semblait avoir atteint un certain palier dans son évolution technique et économique.

Cette surprenante évolution est imputable à diverses causes. Dans notre Communauté, la vigoureuse reprise consécutive à la guerre et l'union des six Etats membres ont donné une impulsion nouvelle à l'industrie sidérurgique.

Mais, débordant le cadre de notre Communauté, d'autres influences se font sentir, qui ont plus ou moins atteint tous les pays dotés depuis longtemps déjà d'une industrie sidérurgique. Stimulé par l'intensification de la concurrence internationale, qui a été à l'origine d'innovations importantes dans le domaine sidérurgique à presque tous les stades de production, le progrès technique est, parmi ces influences, la plus visible et, partant, aussi la plus discutée.

La découverte de minerais étrangers bon marché et de haute qualité ainsi que l'offre de charbon à bas prix, toutes deux favorisées par d'importantes modifications du trafic maritime, ont justement placé les sidérurgistes de notre Communauté devant des tâches nouvelles.

Les transformations intervenues dans l'écoulement des produits concernant aussi bien le marché intérieur que les exportations.

Si l'on considère d'abord les marchés d'exportation, il s'avère que la situation nouvelle s'explique surtout par

- l'entrée en scène de nouveaux pays exportateurs
- l'apparition d'un excédent d'offre à l'échelle mondiale et
- modification des positions dans la concurrence.

La construction d'aciéries nouvelles a porté les possibilités mondiales de production de 256 millions de tonnes en 1953 à 480 millions de tonnes en 1964. Il est à noter à ce propos que la plus forte progression a eu lieu au Japon et dans un certain nombre de petits pays exportateurs. Dans la Communauté, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, l'accroissement des possibilités de production est cependant demeuré inférieur à la moyenne mondiale.

Les possibilités de production ayant augmenté plus vite que la consommation d'acier, les capacités inutilisées son passées, pour l'ensemble du monde, de 16,5 millions de tonnes d'acier brut en 1953 à 67 millions de tonnes en 1963.

L'augmentation des possibilités d'offre dans plusieurs pays qui se caractérisent par des matières premières et une main-d'œuvre peu coûteuses a fait tomber la part que représentent les exportations de la Communauté dans le commerce mondial de l'acier de 46% en 1953 à 32% en 1963. En 1925, la part de la Communauté s'était même élevée à 70%.

Etant donné la progression simultanée des importations de la Communauté, ses exportations nettes se sont repliées de 12 millions de tonnes d'acier brut en 1960 à 7,8 millions de tonnes en 1963. Toutefois, contrairement aux exportations nettes directes les exportations nettes indirectes se sont élevées à 9,2 millions de tonnes, dépassant ainsi les exportations directes. Les pays en voie de développement, qui disposent fréquemment d'une offre peu coûteuse de matières premières, en sont venus à créer leurs propres industries de base. Les exportations de la Communauté se spécialisent donc de plus en plus dans les produits finis industriels.

Il apparaît ainsi que la consommation d'acier, c'est-à-dire sa transformation à l'intérieur même de la

Communauté, constitue de plus en plus le moyen principal d'écouler l'acier produit dans notre Communauté. Mais entre 1958 et 1963, la consommation intérieure d'acier a connu une expansion plus lente que celle de l'ensemble de la production industrielle, alors que c'était l'inverse les années précédentes :

Les causes de cette évolution sont :

- le ralentissement relatif de la croissance des branches économiques utilisant beaucoup d'acier et
- la diminution de la consommation spécifique d'acier.

Sur la toile de fond de l'expansion économique générale, le ralentissement de la croissance est particulièrement frappant dans de nombreuses industries de biens d'investissement et dans le secteur des transports. La même observation peut être faite dans le bâtiment et dans la construction métallique, bien qu'ici, on puisse, semble-t-il, compter sur une stabilisation progressive. En revanche, l'industrie chimique, l'industrie de transformation des produits pétroliers et l'industrie électrotechnique connaissent une expansion supérieure à la moyenne.

Les modifications structurelles de l'industrie formatrice de l'acier ont eu une influence non seulement sur l'utilisation globale d'acier, mais aussi sur sa composition par catégories de produits. L'amélioration des produits sidérurgiques a également modifié la structure de la demande.

La deuxième cause importante du retournement de tendance constaté dans la consommation d'acier est la réduction de la consommation spécifique d'acier qui est due :

- à la fabrication de produits sidérurgiques légers
- à la fabrication d'acier de qualité supérieure et plus régulière
- à l'utilisation plus rationnelle de l'acier
- au remplacement de l'acier par des matières concurrentes.

L'industrie sidérurgique a donc contribué elle-même, en fabriquant des produits plus légers et de qualité supérieure, à la baisse de la consommation spécifique d'acier. En revanche, l'amélioration des produits sidérurgiques a ouvert de nouvelles possibilités d'écoulement sur divers marchés. Le recul de la consommation spécifique d'acier est particulièrement net dans la construction des ponts, des locomotives, des automobiles, des chaudières et des réservoirs.

Le remplacement de l'acier par des matières concurrentes s'est élevé en 1963 à quelque 6% de la consommation d'acier, ce qui correspond à un tonnage d'environ 3,5 à 4 millions de tonnes d'acier brut. A propos de ces chiffres, il convient d'observer cependant que l'acier s'est vu ouvrir de nouvelles possibilités d'utilisation en association avec des matières synthétiques. Les principaux produits concurrents sont l'aluminium et les matières plastiques, ainsi que le béton, le bois et l'éternit. Un exemple typique est celui de la concurrence entre les ossatures en acier et les constructions en béton.

L'industrie sidérurgique a diverses possibilités de neutraliser les tendances qui poussent à la réduction de la consommation d'acier. Bien que la mise au point incessante d'aciers possédant de meilleures qualités métallurgiques et mécaniques soit normalement un des facteurs de la diminution de la consommation spécifique d'acier, elle ouvre aussi constamment de nouveaux domaines d'utilisation, en procurant de nouveaux acheteurs et de nouveaux marchés. Plus on avance dans cette voie, plus s'élèvent les exigences techniques non seulement au stade de la production, mais au stade de la transformation. Une telle évolution implique donc nécessairement une coordination constante entre les possibilités de la technique de production, d'une part, et les qualités que les transformateurs exigent, d'autre part, des produits sidérurgiques. L'observation et l'orientation du marché sont aujourd'hui, pour l'acier, des éléments primordiaux de la consultation technique et de la coopération des transformateurs. Des consultations réciproques permettront de perfectionner non seulement les produits sidérurgiques mais en même temps les procédés de transformation qu'ils exigent. Ce ne sont pas seulement les producteurs et les transformateurs d'acier qui sont invités à coopérer, mais aussi les instituts de recherche, les ingénieurs, les architectes et même les autorités. Ce congrès devrait fournir l'occasion de souligner la nécessité d'une coopération plus étroite et d'un constant échange d'expériences.

Le discours d'ouverture fut ensuite prononcé par M. Jean-Marcel Jeanneney, Président du congrès, ancien Ministre, Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris, sur le thème suivant : « Innovations techniques et prospérité économique ». Voici le texte du discours prononcé par le Président Jeanneney :

Ce Congrès est technique. Les rapports qui ont été préparés et les discussions qui vont intervenir sont de la compétence d'ingénieurs et d'architectes. Mais la Haute Autorité, en souhaitant que sa présidence soit confiée à un économiste a voulu marquer qu'elle ne s'écarte point de ce qui doit être statuairement sa préoccupation essentielle : améliorer le niveau de vie dans les Etats membres.

Les techniques sont exaltantes par leurs virtuosités. Elles témoignent de la puissance que l'homme prend sur la nature. Alors que pendant des millénaires il s'était contenté d'user de quelques outils, de domestiquer quelques espèces, de fondre quelques minerais, voici que, depuis deux siècles et bien plus merveilleusement encore depuis vingt ans, il cherche avec passion à asservir la nature. Il veut éclaircir tous les mystères, pénétrer les réalités minuscules, comme explorer l'espace sidéral. Il s'ingénie à utiliser les forces et les matériaux les plus divers. Il réussit à les combiner de tant de manières et si bien que les moyens de produire et les lieux de production changent d'une décennie à l'autre avec une rapidité parfois déconcertante.

Tout cela ne serait que jeux de l'esprit et de la matière, preuves du génie de quelques uns, mais vains et même nocifs pour le plus grand nombre des

hommes, si les techniques nouvelles ordonnées assez bien pour que — selon la belle formule de l'article 2 du Traité de Rome, qui confirme et élargit celle de l'article 2 du Traité de Paris — elles servent à « promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie ».

Les membres de la Haute Autorité ont eu à l'esprit cet objectif lorsqu'ils décidèrent de réunir ce Congrès sur les utilisations de l'acier. Congrès de techniciens certes, mais réunis pour le bien de l'économie toute entière, tant est grande la place que la sidérurgie y tient. Par là cette initiative a une portée qui dépasse singulièrement les questions dont il sera traité au cours de ces trois journées. A l'occasion de ce cas particulier, la Haute Autorité de la C.E.C.A. manifeste que les Institutions Européennes ont pour devoir de faire que les innovations techniques soient une cause de prospérité et non de troubles.

Que l'innovation soit capable de susciter la prospérité, on le voit en Europe, aux Etats-Unis et ailleurs. A l'évidence elle accroît la productivité de l'effort humain. Pour réduire la peine des hommes, elle recourt plus largement aux sources d'énergie naturelles, elle complique et simplifie tour à tour les procédés de production, elle étend même le travail des machines à des domaines qui naguère paraissaient devoir demeurer à jamais ceux de l'esprit humain : calculs et préparations de décisions qui impliquent mémoire et raisonnement, privilèges de la pensée, croyait-on. L'innovation est aussi créatrice d'emplois nouveaux, par les investissements qu'elle provoque et les besoins qu'elle fait naître. Elle donne à l'économie une implusion, elle aiguise les curiosités et stimule, par l'exemple, l'esprit d'invention.

Mais que de difficultés elle suscite aussi, par des changements brutaux et imprévus des conditions de production ! Des équipements coûteux sont rendus inopinément désuets, des régions qui excellaient en certains produits sont détronées par d'autres, des ouvriers que qualifiait un long apprentissage sont mis en chômage. Nous sommes encore malhabiles à dresser la comptabilité de telles pertes. Quant aux souffrances nées de ces désordres, elles échapperont toujours aux teneurs de livres. Mais les pertes non chiffrées et les souffrances inchiffrables n'en sont pas moins réelles.

Parfois, devant l'avalanche de problèmes que posent les progrès techniques, on ne peut s'empêcher de rêver d'une prospérité sans innovation. Ce n'est point inconcevable. Une fois atteint un certain niveau de connaissances techniques, un peuple pourrait être heureux, sa population croître et son niveau de vie s'élever par la seule vertu d'un travail régulier effectué dans l'ordre et la paix, chaque génération poursuivant la tâche de ses devancières, selon les enseignements de la tradition. L'enrichissement serait lent, mais le bonheur tranquille. Au « siècle des lumières » les philosophes imaginaient ainsi la Chine et étaient tentés de la donner en exemple aux despotes éclairés de notre continent, dont ils s'instituaient les consultants. Mais si le choix fût jamais

ouvert, il ne l'est plus à nous qui avons pris goût aux nouveautés. Notre soif de connaître est trop forte, notre volonté d'obtenir plus de bien-être trop ancrée. En notre siècle l'idée de progrès ne se réduit certes pas à des éléments matériels, elle n'a pas perdu sa noblesse, mais les techniques en sont devenues le fondement nécessaire. Nous sommes contraints à innover, car la stagnation nous accablerait comme une déchéance.

Force nous est donc d'admettre que savants et ingénieurs multiplient les découvertes et de les y encourager même. Mais cherchons à rendre leurs efforts plus harmonieux, principalement en réduisant autant qu'il est possible les sous-emplois d'hommes et d'équipements. Le chômage est un mal évident, parce qu'il est cruel; mais l'usage incomplet des installations et des machines, qui souvent va de pair, est lui aussi un gaspillage.

La tentation de toute politique est de chercher remède en limitant la concurrence faite aux anciens par de nouveaux venus. Cela est parfois légitime et même nécessaire; mais à s'y trop complaire, on risquerait l'engourdissement des atmosphères confinées. Combien meilleur est de lutter contre les maux de l'innovation en innovant encore davantage. Les aciers européens sont-ils concurrencés par ceux d'autres continents, nouveaux producteurs ? Le béton, l'aluminium, le plastique leur disputent-ils des clients ? Il ne faut ni s'y opposer, ni même s'en plaindre, si toutefois la concurrence est loyale. Mais ne nous résignons pas non plus à voir s'éteindre des hauts fourneaux ou s'arrêter des laminoirs. Demandons aux techniciens d'entreprendre les recherches nécessaires pour que les équipements existants, fruits de tant d'efforts passés, continuent à être utiles à l'avenir, soit qu'en les perfectionnant on évite de les mettre au rebut, soit qu'on découvre pour leurs produits des utilisations inédites.

Notre époque a vu naître des industries entièrement nouvelles, telles que l'électronique et celles des plastiques et de l'atome, dont les croissances sont spectaculaires. A leur côté, les industries anciennes sont-elles condamnées à la décadence ? Les dire vieilles, parce que séculaires, serait pécher par anthropomorphisme. Le temps qui s'écoule ne fait pas peser le poids des ans inexorablement sur elles, comme sur les hommes. Toutes les industries sont également mortelles. Leur âge est sans importance. Leur sort dépend de la lucidité de leurs dirigeants lorsqu'ils explorent l'avenir pour se fixer des objectifs raisonnables et de leur agilité à saisir les chances qu'offrent des inventions extérieures à elles. Il dépend plus sûrement encore de leur aptitude à provoquer eux-mêmes des inventions salvatrices, non seulement pour les appliquer dans leurs propres entreprises, mais aussi pour les mettre au service de leurs fournisseurs, qui ainsi les approvisionneront mieux ou à meilleur compte, ou de leurs clients, qui les feront bénéficier de leur expansion.

C'est à quoi, par ce Congrès international sur les utilisations de l'acier, la Haute Autorité convie la sidérurgie qui, vieille de trois ou quatre millénaires, donne tant de preuves de juvénile vigueur.

Les Travaux en commissions

Après le discours d'ouverture de M. Jean-Marcel Jeanneney, M. Hubert Petschnigg (Allemagne) fit un exposé sur les « Aspects fonctionnels et esthétiques de la construction en acier ».

Au cours de l'après-midi la séance du congrès fut reprise par des exposés de M. Fritz Stüssi (Suisse) sur les « Développements actuels et potentiels de la construction en acier », par M. Pierre Coheur (Belgique), sur l'« Evolution des caractéristiques de l'acier destiné à la Construction métallique », et par M. Letterio Donato (Italie) sur « Les règlements concernant la construction en acier dans les pays du Marché Commun ».

Ces quatre exposés traitant des problèmes généraux de la construction en acier donnèrent le ton pour les travaux ultérieurs en commissions. Le thème du congrès a été traité, aux cours des travaux, du point de vue de l'architecte, du constructeur et du producteur d'acier.

Au sein des commissions, les discussions furent ouvertes par des exposés d'éminents savants. Dans le cadre du thème général choisi pour chaque commission, les problèmes présentant une importance particulière pour l'acier furent traités par les différents orateurs.

C'est ainsi que dans la Commission « Ouvrages de franchissement », présidée par M. Giorgio Baroni (Italie), des exposés furent faits par M. Minoru Kihara (Japon) sur « Ponts préfabriqués ». M. Shirley Smith fit le rapport introductif.

Dans la Commission « Routes et accessoires routiers » présidée par M. Friedrich Reinitzhuber (Allemagne) des exposés furent faits par M. Heribert Tnul (Allemagne) sur « Routes en acier amovibles », par M. Odenhausen (Allemagne) sur « Passerelles pour piétons » par M. Schultheis-Brandi (Italie) sur « Les ouvrages au service de la sécurité routière. »

Dans la Commission « Ossature métallique », présidée par M. James Ruderman (Etats-Unis), des expo-

sés furent faits par M. Félix Candela (Italie) sur « La Construction asismique », par M. Curt Rollbrunner (Suisse) sur « Ossature métallique, technique d'aujourd'hui et de demain ». Le rapport introductif était présenté par M. Duillie Sfintesco (Italie).

Au cours des travaux de la Commission « Nouvelles méthodes employées pour l'établissement des projets et pour le calcul des ouvrages en acier », présidée par M. Walter Pelikan (Allemagne) des rapports furent présentés par M. Hermann Beer (Autriche) et par M. Henri Louis (Belgique).

Devant la Commission « Préfabrication des éléments de construction en acier », présidée par M. J. J. Sternenburg, le rapport introductif fut présenté par M. Lucien Wahl (France), tandis qu'un rapport consacré aux « Pièces finies en acier standardisées pour les constructions et leur technique de production sur des trains finisseurs automatisés » fut présenté par M. Otto Jungbluth (Allemagne).

Les travaux de la Commission « Types de construction à programme fixe et types de construction différenciés », présidée par M. Pierre Vago (France), furent introduits par des rapports de M. Jean Settig et M. Walter Henn (Allemagne).

Enfin, dans le cadre de la Commission « Organisation des chantiers de construction et amélioration corrélatrice de la productivité du travail » présidée par M. France Hébrant (Belgique) des exposés furent faits par M. Wolfgang Triebel (Allemagne) sur l'« Accroissement de la production par la coordination des activités concourant à l'édification des ouvrages » par M. Vittorio Zignoli (Italie) sur « Technique et structuration des chantiers pour les constructions métalliques ». Le rapport introductif était présenté par M. Robert Gardellini (France). M. George E. Danforth (Etats-Unis) fit en outre un exposé sur « Construction en acier — Problèmes et tendances vus par l'Amérique ».

La séance de clôture

La séance de clôture du Congrès international sur l'utilisation de l'acier eut lieu le 30 octobre au nouveau Théâtre de la Ville de Luxembourg.

Au cours de cette séance, les Vice-Présidents du Congrès MM. Egon Eiermann et Max Baeschlin présentèrent une synthèse des conclusions auxquelles avaient abouti les sept commissions spécialisées qui avaient siégé à Luxembourg.

M. Dino del Bo, Président de la Haute Autorité de la CECA, prononça ensuite un discours au cours duquel il exprima ses remerciements au Président et aux Vice-Présidents du Congrès, aux divers Membres de la Haute Autorité et aux services de la Communauté responsables de l'organisation et du bon fonctionnement du congrès de Luxembourg. Le Président de la Haute Autorité de la CECA exprima

également la reconnaissance de la Haute Autorité à leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, au Gouvernement luxembourgeois et à l'Administration de la Ville de Luxembourg.

Le discours de clôture fut prononcé par M. Jean-Marcel Jeanneney, Président du congrès. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution du Président du congrès :

« Mesdames, Messieurs,

L'importance d'un congrès ne se mesure pas seulement au nombre de ses participants — ici le nombre a dépassé toutes vos espérances Monsieur le Président — mai aussi, et davantage, à la nouveauté et à la pertinence des rapports présentés, à l'ardeur des

discussions en commission et aussi à l'animation des échanges de vues qui ont eu lieu dans les couloirs et qui sont parfois la partie la plus féconde d'une telle manifestation.

Votre Président est impartial, car il n'a eu en vérité aucune part personnelle à ces activités intellectuelles. Il lui est donc permis de dire qu'à tous ces égards ce congrès apparaît comme ayant une très haute valeur et je tiens à remercier les rapporteurs, les présidents de commissions, tous ceux qui sont intervenus dans les débats et tout spécialement mes deux vice-présidents qui viennent de tirer en quelque sorte la philosophie de ces travaux, de la contribution qu'ils ont apportée ainsi à une œuvre essentielle. Mais vous comprendrez que mes remerciements aillent aussi, et cette fois en votre nom à tous, à la Haute Autorité, en premier lieu au Président Del Bo qui a eu l'idée et l'initiative de ce grand congrès mondial, aussi à Monsieur Fritz Hellwig, membre de la Haute Autorité, qui a organisé ce congrès, qui en a été l'âme au niveau de la Haute Autorité, et vous me permettrez, Monsieur le Président, d'associer le nom de Monsieur le directeur général Peco, qui en a été la cheville ouvrière.

Ce congrès sur les utilisations de l'acier avait pour but avoué d'ouvrir de nouveaux débouchés à l'industrie de l'acier dont, dans son intervention inaugurale, M. Fritz Hellwig nous a admirablement décrit la situation, et dont il nous a dit que quelques inquiétudes pouvaient se faire jour quant à ces débouchés futurs et par conséquent à son équilibre.

En écoutant ou en lisant les interventions qui ont eu lieu ici, je me suis aperçu, comme vous-mêmes, que certains des progrès qui sont annoncés ou qui sont réclamés auront, ou auraient, pour résultat de réduire la consommation d'acier. Car, lorsque nos ingénieurs s'efforcent de mieux calculer la résistance des matériaux, lorsque nous avons entendu dire que telle sécurité que l'on prenait traditionnellement était excessive, ou lorsqu'on nous a expliqué comment par des procédés nouveaux de soudure on pouvait utiliser des tôles beaucoup plus minces, tout cela, se sont des progrès techniques, je le regrette Monsieur le Président, mais ce sont des progrès techniques qui aboutiront à réduire la consommation d'acier.

Est-ce à dire que ceux qui ont découvert ces procédés ou qui sont venus ici les vulgariser étaient infidèles à votre inspiration ? Nullement, car c'est précisément en réduisant les quantités d'acier nécessaire pour obtenir un certain résultat que l'on peut rendre l'utilisation de l'acier plus économique, plus rentable ; or, dans notre monde de concurrence, dans notre monde où tous les matériaux s'affrontent pour assurer un certain service, ce qui fait, ce qui fera la victoire de l'acier, ce ne sont pas seulement ses qualités intrinsèques, ses qualités techniques, ce sont aussi ses qualités économiques, c'est-à-dire le bon marché de l'utilisation. Ce n'est pas un paradoxe de dire que moins il faudra d'acier pour obtenir un certain résultat, plus on achètera d'acier.

Mais enfin, l'essentiel de ce congrès avait pour but d'explorer les domaines où l'acier pourrait être utilisé en plus grande quantité et découvrir des domaines nouveaux. A cet égard, il me semble que les

divers emplois qui ont été ici passés en revue sont économiquement d'inégale importance ; il est certain que pour l'ingénieur, pour le technicien et aussi pour le profane qui aime à voir ce que l'esprit humain est capable de concevoir, les progrès que l'on peut accomplir dans la construction de routes provisoires, ou même dans la construction de ponts, ou même dans la construction d'usines ont quelques importance pour les débouchés de l'acier mais sans comparaison, à mon avis, avec les progrès que l'on peut accomplir dans la construction des logements d'habitation. Car c'est là, en vérité, que les débouchés sont immenses, que les débouchés sont presque illimités et iront toujours croissant. Nous avons tous admiré les photographies qui nous ont été projetées ici avant-hier ou ce matin, d'immeubles de prestige de quelques très grandes sociétés. Virtuosité sans aucun doute mais que, pour ma part, je classerai au côté des palais de l'aristocratie italienne, ou des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, ou des palais des souverains d'Europe. Ce sont des morceaux uniques, où le génie humain s'exprime, mais qui resteront toujours et par nécessité des réalisations individuelles, exceptionnelles, pouvant servir d'exemple, de banc d'essai, pour des techniques nouvelles et à cet égard aussi d'une très grande importance, mais qui seront toujours et nécessairement limitées.

Pensons au contraire aux centaines de millions d'êtres humains qui, à travers le monde et même dans nos pays à haut niveau de vie, sont mal logés ou aspirent à être mieux logés. Nos peuples développés, après avoir connu un temps de malthusianisme, ont retrouvé l'habitude de la croissance démographique. Nos populations croissent rapidement, mais ce n'est pas cela seulement qui rend si intense, qui rendra si rapidement croissante la demande de logement, c'est aussi la hausse du niveau de vie. Hausse du niveau de vie qui se traduit d'abord bien sûr par une amélioration de l'alimentation, puis qui se traduit par l'achat d'automobiles, de frigidaires, de télévisions, mais qui je crois, finalement, lorsque tous ces besoins, soit élémentaires soit de luxe, se trouvent à peu près satisfaits, cette hausse du niveau de vie aboutit, j'en suis convaincu, à la volonté d'être mieux logé. Mieux logé : c'est-à-dire plus largement, c'est-à-dire dans les demeures plus confortables, mieux protégées contre la chaleur et le froid, mieux protégées aussi, je dirai presque surtout, Messieurs les Architectes, contre le bruit des voisins, cette demande-là est aussi illimitée ; or, c'est un fait frappant que tandis qu'au cours du dernier siècle nous avons vu des progrès de productivité prodigieux réalisés dans le domaine industriel, dans le domaine agricole, l'image que nous avons de la construction d'une maison c'est encore une brouette, une truie, une bétonneuse — cela commence — et des ouvriers généralement assez mal habillés qui, sous les intempéries, ajustent tant bien que mal des matériaux bruts. Vraiment, le profane que je suis pense que c'est dans ce domaine de la construction des logements, sans doute, que les progrès les plus spectaculaires pourraient être faits au cours des 10 ou 20 années à venir. Ne le cérons pas, il y a un désaccord profond entre la technique qui permet de construire l'avion

supersonique, d'envoyer une fusée dans la lune, et la technique par laquelle, en moyenne et dans la plupart de nos pays, le plus grand nombre de nos habitations sont construites.

Je pense, pour ma part, qu'un congrès comme celui-ci peut avoir un rôle très important à cet égard. Car, sans être comme mon vice-président, amoureux de l'acier, je pense cependant que l'acier et je le pense encore plus après avoir entendu les rapporteurs de ce congrès, je pense que l'acier a des qualités uniques, parmi les matériaux de construction, permettant précisément d'introduire dans nos procédés de construction, dans l'organisation des chantiers, dans la conception même de nos habitations, un progrès décisif. Je dis un progrès décisif, c'est-à-dire un progrès qui allie l'économie des efforts humains et aussi, et ceci est essentiel, la satisfaction des besoins fondamentaux de l'homme qui ne sont pas d'avoir une alvéole dans une caserne, qui ne sont pas d'être comme une abeille dans sa ruche. Il faut que nos architectes, nos ingénieurs, nos constructeurs réussissent à concilier les exigences de la productivité avec le besoin, malgré tout, d'une certaine fantaisie qui est en nous, le besoin que nous avons de donner un certain caractère personnel à notre logement qui le distingue de celui du voisin et — je crois, pour ma part, que ceci n'est pas du tout incompatible avec l'industrialisation du bâtiment, c'était peut-être incompatible avec une industrialisation première, avec une industrialisation imparfaite — l'étude plus approfondie des matériaux disponibles doit permettre, permet déjà, les architectes me l'ont dit, grâce à une infinité de combinaisons avec des éléments simples de tenir compte du lieu, du climat, des goûts et des aspirations justifiées ou non, peu importe, de ceux qui sont destinés à vivre dans ces alvéoles.

Je ne crois pas qu'une civilisation soit matérielle, je crois qu'une civilisation est essentiellement spirituelle. Je suis convaincu aussi qu'aucune civilisation spirituelle, au moins en notre temps, ne peut durer et se développer si elle n'a une assise matérielle convenable. Or, pensons bien que la civilisation, elle est, elle se fait dans la famille, et que les conditions de vie d'une famille, de son épanouissement, c'est l'habitation, c'est le cadre qui est donné aux parents, aux enfants pour qu'ils puissent vivre ensemble sans vivre les uns sur les autres, pour qu'ils puissent chacun développer leur personnalité, en tirant parti de celle de leurs voisins, mais sans être en quelque sorte écrasés par celle de ceux qui vivent avec eux. Eh bien, cela dépend certes de la conception que chacun de nous a de la vie familiale et des relations avec les familles voisines. Cela dépend aussi, et peut-être plus qu'ils ne le pensent, de ce que font, et de ce que feront nos architectes et nos ingénieurs. Si l'objet est clair et je dirai même évident, je m'excuse d'y avoir insisté, la multiplicité des problèmes à résoudre est aussi frappante.

Problèmes techniques bien sûr, et combien nombreux, problèmes administratifs aussi, et je pense que les quelques fonctionnaires qui étaient dans ce congrès ont dû souvent entendre leurs oreilles tinter au cours des débats des commissions où architectes et

ingénieurs se sont souvent accordés pour dénoncer l'administration, avec un grand A, comme responsable de leur lenteur et de leurs échecs. Il faut faire la part des choses, il est très humain de rejeter les responsabilités sur d'autres et sans doute si nous avions ici un congrès de fonctionnaires s'occupant du bâtiment nous aurions entendu dire du mal des architectes. Mais enfin il est bien vrai que l'administration par essence est conservatrice, que l'administration par essence est prudente, c'est-à-dire que ses membres ne tiennent, en général, pas à prendre des responsabilités excessives et que tout changement de règles crée une responsabilité. Il est vrai qu'il est parfois plus long et plus difficile de modifier un règlement même désuet, même que tout le monde s'accorde à reconnaître sans relation avec les exigences de la réalité, que de construire un immeuble de vingt étages. Cela ne doit que nous encourager davantage à inviter tous ceux qui de près ou de loin ont la responsabilité de ces règlements nécessaires à des examens de conscience quotidiens, à les inviter à se souvenir que la plus grande gloire d'une administration, à mon avis, est de pouvoir dire, à un certain moment, qu'elle peut supprimer le règlement qu'elle avait fait. En matière administrative comme en matière technique, la simplicité est la suprême élégance.

Problèmes techniques, problèmes administratifs, problèmes économiques aussi, car qu'il s'agisse de bâtiments ou d'autre chose, quand on choisit de réaliser un investissement déterminé, on renonce par là-même à en effectuer un autre. Ici comme toujours, nous rencontrons le problème des choix, du choix des priorités entre les investissements souhaitables. Ce choix il est essentiellement politique. Choix de priorité, choix politique ai-je dit, mais choix qui ne peut être convenablement accompli qu'autant qu'il résulte de la confrontation de beaucoup d'avis, de beaucoup d'opinions, de beaucoup de points de vue, ceci à l'échelon national mais également à l'échelon international.

C'est, je crois, une idée qui se dégage même de ce congrès à tout propos et pas seulement à celui du choix des investissements. C'est que désormais nos techniques, notre civilisation, nos types de relations sont si compliqués que rien ne peut être valablement décidé, entrepris, réalisé, sans le concours d'hommes d'origine, de formation, d'esprit, de tendance extraordinairement divers. Le besoin de convergence des aptitudes, des connaissances, des initiatives, je crois, n'a jamais été si grand qu'aujourd'hui, ni si fortement ressenti qu'en ce congrès. Est-ce à dire que rien ne peut plus être l'œuvre que d'ensembles collectifs, de constellations d'individus et d'institutions savamment combinées, je ne le crois pas. Je pense qu'aujourd'hui comme toujours, les grands progrès sont l'œuvre d'individus et qu'en fin de compte, ce sont des individus qui bousculent les habitudes et qui forcent le destin. On me permettra même de dire que ces individus ne sont pas toujours les spécialistes de ce qu'ils font car les francs-tireurs sont parfois utiles. Seulement, si l'individu est indispensable, il ne peut rien, en fin de compte, sans l'appareil d'institutions. Et je sais que plusieurs commissions ont conclu à

l'utilité de créer des points de convergence, à institutionnaliser en quelque sorte les convergences, soit à l'échelon professionnel, soit plus encore dans un cadre interprofessionnel. Ce sera, peut-être et entre autres choses, un résultat de ce congrès d'avoir fait prendre mieux conscience à la fois de la grandeur des objectifs à atteindre et de la nécessité pour les atteindre, de rassembler et d'organiser l'action commune de beaucoup de bonnes volontés.

Voilà, Monsieur le Président, ce qui me paraît se dégager des trois journées organisées ici à votre ini-

tiative. Ce congrès, qui sait, marquera peut-être la naissance de quelque chose, ou plutôt, quelque chose est déjà né au cours de ces trois jours, quelque chose de prometteur mais de fragile comme un nouveau-né. Ce nouveau-né, Monsieur le Président, je le remets à vos soins.

Voici les conclusions des travaux du Congrès sur l'utilisation de l'acier, publiées à l'issue de ses travaux :

Les Conclusions du Congrès sur l'Utilisation de l'Acier

Vendredi après-midi 30 octobre, au Théâtre Municipal de Luxembourg, le Congrès international sur l'Utilisation de l'Acier, organisé par la Haute Autorité de la C.E.C.A., s'est achevé par une séance solennelle au cours de laquelle M. Dino Del Bo, Président de la Haute Autorité, ainsi que MM. J.-M. Jeanney, Egon Eiermann et Max Baeschlin, respectivement Président et Vice-Présidents du Congrès, ont tiré les enseignements de cette large confrontation internationale.

Les 1.100 congressistes avaient travaillé jeudi et vendredi matin en 7 commissions spécialisées dont les conclusions principales ont fait l'objet de rapports au Congrès.

La première Commission consacrée aux ouvrages de franchissements a mis l'accent sur l'emploi d'aciers à limite élastique plus élevée et surtout soudables.

Il est apparu évident combien il est souhaitable et utile, pour augmenter davantage la compétitivité de l'acier, de s'évader des formes conventionnelles des laminés que l'on trouve dans le commerce et de développer de nouvelles formes en utilisant les tôles fines, facilement soudables, et qui peuvent être adaptées dans les formes les plus rationnelles, aptes et à résister plus efficacement aux charges, avec un poids inférieur du matériel employé et, en même temps, plus rigide, en profitant au maximum du module élevé d'élasticité.

Très intéressante dans ce domaine est la poutre en acier inoxydable, d'une forme tout à fait nouvelle, obtenue par soudage de tôles minces.

La construction de ponts en fer a déjà une longue histoire, mais jusqu'à présent l'acier avait été considéré comme un substitut des autres matériaux, sans pousser à fond l'utilisation de ses caractéristiques.

Il est, de ce fait, souhaitable que ceux qui se consacrent à la construction en acier soient mieux informés des possibilités de ce matériau, pour en bénéficier au maximum.

La deuxième Commission consacrée aux routes et accessoires routiers a estimé qu'il faudrait faire un effort complémentaire d'information, spécialement en direction des administrations municipales en vue de faire connaître l'amélioration que représenterait pour la circulation l'utilisation d'ouvrages amovibles en acier.

Il serait opportun, dans cet ordre d'idées, d'organiser des excursions permettant d'observer des ouvrages remarquables de ce genre. Ces excursions s'adressaient moins aux constructeurs d'ouvrages en acier qu'aux représentants des autorités, aux administrations chargées de la planification et au public.

Chaque fois qu'on envisage d'entreprendre des travaux de construction routière dans les villes et sur les grandes artères, il faudrait tenir compte, non seulement des frais de construction proprement dits, mais encore des frais que ces travaux entraînent aussi pendant leur durée, pour les usagers. Les évaluations faites jusqu'ici pour de telles études ont permis de constater que le montant de ces frais peut parfois représenter un multiple des frais de construction proprement dits. Il en va de même des frais qui sont occasionnés par les accidents et qui pourraient être évités si l'on employait suffisamment de dispositifs de guidage et de sécurité.

Il faudrait, d'une manière très générale, effectuer des études systématiques sur les frais d'entretien des ouvrages en acier et en d'autres matériaux, afin de parvenir à une évaluation correcte des frais d'entretien des ouvrages selon les différents matériaux qui les constituent.

Selon toute probabilité, les éléments d'ouvrages en acier examinés par la commission recevront à l'avenir des applications nouvelles et les besoins augmenteront. C'est pourquoi ce domaine d'utilisation devrait bénéficier d'une attention et d'un encouragement particuliers.

La Commission III consacrée aux ossatures métalliques a estimé souhaitable que la construction métallique s'oriente de plus en plus vers des formes nouvelles de structures, susceptibles de mieux exploiter et mettre en valeur les qualités intrinsèques de l'acier et les possibilités offertes par le développement des techniques de mise en œuvre. Une telle tendance se manifeste déjà dans les structures spatiales et dans les différentes formes nouvelles de toitures de grande portée.

L'emploi des nouveaux types d'éléments de construction à parois minces et plus particulièrement en tôle pliée et en tubes offre de larges perspectives pour la réalisation de telles structures.

Une recherche expérimentale semble s'imposer en vue de mesurer les contraintes effectives, dues au

vent, dans les poteaux des bâtiments à étages. Il est également souhaitable d'étudier le comportement des structures métalliques sous l'effet des sollicitations dynamiques, notamment celles dues aux séismes.

L'étude de l'association de l'acier et du béton dans un même ouvrage, et plus particulièrement sous la forme de constructions mixtes, est considérée indispensable, pour l'avenir de la construction. Il est suggéré que cette question fasse l'objet d'un symposium auquel participeraient les techniciens du métal et du béton.

Dans la Commission IV spécialisée dans les problèmes de préfabrication d'éléments de construction en acier, l'accent a été mis sur la nécessité d'abandonner les méthodes de fabrication artisanale et de mettre en œuvre des procédés industriels, non seulement pour les bâtiments industriels mais aussi dans le domaine de l'habitation et des immeubles d'administration et publics.

Les entreprises de construction métallique devraient offrir un programme comprenant non seulement l'ossature, mais aussi les parois intérieures et extérieures, ainsi que les planchers et les toitures, ce qui serait conforme au développement considérable de la production de produits plats. L'entreprise de construction métallique pourrait offrir à l'architecte une construction plus finie, réduisant au minimum l'intervention sur le chantier des différents corps de métier. Ainsi l'architecte pourrait profiter au mieux des avantages que lui offre l'ossature métallique en relation avec des pièces préfabriquées en acier, telles que toitures, parois et planchers.

La formation actuelle des architectes est orientée souvent sur la construction en béton, du moins dans certains pays. Il serait souhaitable qu'il soit réservé à la construction métallique la place qui lui revient dans la formation des architectes.

La Commission V relative aux types de construction à programme fixe et aux types de construction différenciée, a estimé en conclusion qu'il y avait lieu d'insister sur le besoin réel d'une normalisation, au moins européenne, des éléments de construction, normalisation qui devrait comprendre en tout état de cause une définition et une limite des tolérances.

En vue de créer une plus étroite coopération entre l'industrie sidérurgique et l'industrie de la construction, il conviendrait en second lieu de promouvoir des organes de recherche fondamentale et appliquée. Il est opportun de faire intervenir l'architecte, le sidérurgiste et l'industriel dès la conception des éléments et au cours de la création des outillages et de la mise en chaîne des fabrications.

Cette recherche devrait notamment porter sur les qualités, formats et profils de l'acier les mieux adaptés et sur la conception fonctionnelle, esthétique, économique et financière de ses éléments.

La Commission a encore suggéré une révision des réglementations nationales et locales relatives à la

sécurité, aux conditions de protection contre la corrosion et aux procédures administratives et financières. Cette révision est indispensable pour que les techniques de fabrication d'aujourd'hui aboutissent à leur plein rendement.

Pour coordonner l'ensemble de ces travaux, il est proposé en outre de créer un institut européen de recherche d'architecture industrialisée qui aurait pour mission essentielle la promotion d'une architecture de qualité adaptée aux besoins de l'homme et aux moyens de notre temps ainsi que son application par les équipes nouvelles de la construction composées d'architectes, d'ingénieurs, d'industriels, d'artistes, de sociologues, d'urbanistes et de paysagistes.

La Commission VI était consacrée à l'établissement des projets et au calcul des ouvrages en acier. Des exemples d'une véritable économie sur le coût total ont été cités : ainsi les toitures à coquilles coniques, qui permettront à la fois des économies de matériaux et des économies de frais d'atelier; ainsi également pour les voitures qui sont façonnées en forme de coupoles ou de coquilles cylindriques. Elles offrent un bon aspect architectural, permettent de réduire fortement le poids de l'acier et elles entraînent également, lorsqu'elles seront conçues pour un assemblage économique, de véritables économies sur le coût total.

La Commission VII consacrée à l'organisation des chantiers et à leur productivité estime que les entrepreneurs de construction métallique doivent être encouragés à repenser le problème de la structure de leur profession. Certains de ces constructeurs auront intérêt à se spécialiser dans la préfabrication d'éléments ou de sous-ensembles d'éléments, d'autres devront envisager d'étendre leurs activités vers la prise en charge de gros-œuvre par exemple, de manière à pouvoir maîtriser un certain nombre de facteurs qui leur échappent ordinairement.

La Commission attire l'attention sur la formation professionnelle d'une nouvelle catégorie de techniciens qui ne paraissent pas pour l'instant adaptés à l'application des nouvelles méthodes. Il s'agit notamment des cadres chargés de la planification des travaux.

L'attention de la Commission a également été attirée sur le problème de la sécurité du personnel de montage et conséquemment de l'intérêt d'une surveillance médicale active des hommes de chantier. Une action de propagande pourrait répondre à ces préoccupations.

Ajoutons pour terminer qu'en marge des travaux deux brillantes réceptions avaient été organisées en l'honneur des nombreux congressistes, d'un côté par le Président et les Membres du Gouvernement luxembourgeois au nouvel Athénée de Luxembourg, de l'autre côté par le Président, le Vice-Président et les Membres de la Haute Autorité de la CECA au Foyer du nouveau Théâtre de Luxembourg. Ces deux réceptions réunissaient chacune environ 1500 invités.

Visite à Luxembourg de M. Joseph Luns

Ministre des Affaires Étrangères des Pays-Bas

Sur invitation de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères, M. Joseph Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, s'est rendu le 5 octobre 1964 à Luxembourg.

L'avion spécial atterrit à l'aéroport du Findel à 11 h 30. Monsieur Joseph Luns fut accueilli à sa descente d'avion par le Président du Gouvernement luxembourgeois, l'Ambassadeur des Pays-Bas à Luxembourg, l'Ambassadeur du Luxembourg à La Haye et plusieurs hauts fonctionnaires.

Le Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas était accompagné de M. de Block, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, et du Jonkheer de Ranitz, Directeur Général pour les Affaires politiques.

Peu avant midi M. Joseph Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, fut reçu en audience au Palais grand-ducal par Son Altesse Royale Monseigneur de Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse.

A 13 heures M. Joseph Luns était l'hôte à déjeuner du Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères, au Château de Senningen.

Les entretiens politiques entre les deux Ministres des Affaires Etrangères eurent lieu ensuite au Ministère d'Etat à 15 h 30. A ces entretiens, qui furent clôturés à 18 h 30, prirent part, du côté néerlandais l'Ambassadeur des Pays-Bas à Luxembourg, le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et le Directeur général pour les Affaires politiques; du côté luxembourgeois M. Marcel Fischbach, Ministre adjoint aux Affaires Etrangères, l'Ambassadeur du Luxembourg aux Pays-Bas et plusieurs hauts fonctionnaires du Ministère des Affaires Etrangères.

A l'issue de ces entretiens M. Joseph Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, fit une conférence de presse au cours de laquelle il donna lecture du communiqué publié à l'issue des entretiens politiques dont voici le texte.

COMMUNIQUÉ

A l'occasion de la visite qu'il a rendue à Luxembourg, le 5 octobre 1964, M. Joseph Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, a eu avec le Gouvernement luxembourgeois des conversations auxquelles participaient, du côté néerlandais, outre M. Luns, le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères M. Leo de Block; du côté luxembourgeois: M. Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères et M. Marcel Fischbach, Ministre adjoint aux Affaires Etrangères. Les Ambassadeurs des deux pays et plusieurs hauts fonctionnaires des deux Ministères des Affaires Etrangères ont assisté aux conversations.

Les entretiens, qui ont porté sur un ensemble de questions actuelles, ont été empreints d'une grande cordialité, reflétant l'excellent état des relations entre les Pays-Bas et le Luxembourg.

Les problèmes européens se sont trouvés au centre des échanges de vues. Les participants ont exprimé leur sollicitude pour le bon développement des Communautés européennes, à propos notamment des projets concernant la fusion des institutions communaires, la fusion des Communautés elles-mêmes et le renforcement des pouvoirs du Parlement européen, ainsi que des récentes propositions soumises par la Commission de la C.E.E. en vue d'une nouvelle intensification de l'avance vers la réalisation du Marché commun. A cette occasion, M. Luns a exprimé sa pleine compréhension à l'égard des problèmes soulevés pour le Grand-Duché par les travaux en cours sur la fusion des exécutifs européens et la volonté du Gouvernement néerlandais de favoriser une solution qui tienne équitablement compte des intérêts luxembourgeois dans ce domaine.

Les Ministres ont constaté d'autre part la concordance fondamentale de leurs vues en ce qui concerne les objectifs de la coopération européenne et l'extension de celle-ci à de nouveaux domaines. Ils estiment que le développement de l'Europe politique doit se faire dans l'esprit qui a inspiré la création des Communautés européennes, selon les méthodes qui ont fait leurs preuves au sein de celles-ci, et dans le sens d'un renforcement des liens à l'intérieur de la Communauté atlantique. A leur avis, la participation à l'œuvre d'unification européenne, économique et politique, doit rester ouverte à tous les pays européens. Ils ont pris connaissance avec un vif intérêt des suggestions émises récemment de divers côtés, visant à donner une structure politique à l'Europe, et ils sont disposés à étudier avec compréhension toute initiative permettant d'aboutir au but d'une Europe unifiée et démocratique.

Les deux Gouvernements sont profondément convaincus de la nécessité de maintenir, au sein des institutions européennes, une étroite solidarité entre les pays du Benelux. Ils sont résolus à tout faire, ensemble avec le Gouvernement belge, pour utiliser au mieux les mécanismes de consultation existants et pour intensifier leur collaboration en vue d'aboutir à une coordination étroite de l'action des trois Gouvernements dans les domaines de la politique étrangère et des relations économiques internationales.

Dans la soirée un dîner fut offert au Ministère des Affaires Etrangères par M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, en l'honneur de M. Joseph Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas.

Le Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas quitta Luxembourg par avion pour rentrer aux Pays-Bas au cours de la matinée du 6 octobre.

Visite à Luxembourg de M. Paul-Henri Spaak

Ministre des Affaires Étrangères de Belgique

Le 22 octobre 1964 M. Paul-Henri Spaak, Vice-Président du Gouvernement belge et Ministre des Affaires Etrangères, s'est rendu en visite à Luxembourg sur invitation de M. Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois et Ministre des Affaires Etrangères.

Le Ministre des Affaires Etrangères de Belgique qui était accompagné à cette occasion de M. Robert Vaes, Directeur général de la politique au Ministère des Affaires Etrangères, et du Vicomte Etienne Davignon, Chef de cabinet, fut accueilli à sa descente de train à Luxembourg par M. Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois et Ministre des Affaires Etrangères, le Baron F. de Selys Longchamps, Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, et quelques hauts fonctionnaires luxembourgeois.

Peu après 15 heures Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, reçut en audience au Palais grand-ducal M. Paul-Henri Spaak, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique.

A 16 heures eurent lieu des entretiens politiques au Ministère d'Etat entre M. Paul-Henri Spaak et M. Pierre Werner, auxquels participèrent M. Marcel Fischbach, Ministre adjoint aux Affaires Etrangères, l'Ambassadeur de Belgique à Luxembourg, l'Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, le Directeur Général de la politique au Ministère des Affaires Etrangères de Belgique, le Chef de cabinet de M. Paul-Henri Spaak, ainsi que plusieurs hauts fonctionnaires luxembourgeois.

A l'issue de ces entretiens M. P.-H. Spaak donna une conférence de presse au Ministère d'Etat en présence de nombreux journalistes luxembourgeois et étrangers.

Dans la soirée un dîner fut offert au Ministère des Affaires Etrangères en l'honneur de M. P.-H. Spaak, Vice-Président du Gouvernement belge et Ministre des Affaires Etrangères, par M. Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois et Ministre des Affaires Etrangères.

M. Paul-Henri Spaak quitta Luxembourg dans la matinée du 23 octobre à destination de Bruxelles.

Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué publié à l'issue des entretiens politiques à Luxembourg entre les Ministres des Affaires Etrangères de Belgique et de Luxembourg :

COMMUNIQUÉ

M. Paul-Henri Spaak, Vice-Président du Gouvernement belge et Ministre des Affaires Etrangères, s'est rendu à Luxembourg le 22 octobre 1964, répondant à une invitation de M. Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois et Ministre des Affaires Etrangères. Les deux Ministres ont eu à cette occasion des conversations portant sur divers

problèmes d'actualité. Ces entretiens, auxquels ont participé M. Marcel Fischbach, Ministre adjoint aux Affaires Etrangères du Luxembourg, les Ambassadeurs des deux pays et plusieurs hauts fonctionnaires des Ministères des Affaires Etrangères, ont été empreints de l'esprit d'amitié et de confiance qui caractérise depuis longtemps les relations entre les deux Gouvernements.

L'intérêt des Ministres s'est porté avant tout sur les problèmes européens qui devraient entrer sous peu dans une phase décisive pour l'avenir de l'Europe. Les deux Gouvernements sont décidés à coopérer au sein des institutions européennes en vue de renforcer la cohésion des Communautés et d'amener aussi rapidement que possible le Marché commun au terme de son développement.

Sous ce rapport, les Ministres ont accordé une attention particulière au problème de la fusion des institutions communautaires et de leur implantation. M. Spaak a souligné combien il était conscient de l'importance que cette question revêt pour le Grand-Duché de Luxembourg. Il a fait part au Gouvernement luxembourgeois de la volonté du Gouvernement belge de l'appuyer et de l'aider au cours des discussions à venir, en vue de trouver une solution satisfaisante.

Quant aux perspectives de la coopération politique européenne, les deux Gouvernements estiment qu'il serait désirable de parvenir à des solutions constructives dans un proche avenir. Leur objectif commun est d'aboutir à la mise en place d'une structure politique inspirée de l'expérience des Communautés et conçue dans un esprit d'amitié et de solidarité à l'égard des pays membres de l'Alliance atlantique. Les deux Gouvernements entendent agir dans ce domaine en étroite consultation avec le Gouvernement néerlandais et ils s'efforceront d'aboutir à une position commune des pays du Benelux.

Les Ministres ont examiné également les problèmes bilatéraux qui se posent entre les deux pays. Ils sont résolus à prendre les dispositions nécessaires en vue d'aboutir rapidement à la mise en vigueur des protocoles portant révision de la convention instituant l'union économique belgo-luxembourgeoise. Ils sont d'avis que les problèmes concrets soulevés par le fonctionnement d'une union aussi étroite peuvent être résolus dans un esprit de compréhension mutuelle et que la solution de ces questions sera facilitée par la mise en place des institutions prévues par les nouveaux protocoles. Ils ont été heureux de constater la bonne entente qui existe entre les deux Gouvernements. Ils continuent à attacher une importance primordiale, dans l'ensemble de leur politique extérieure, aux bonnes relations belgo-luxembourgeoises et ils feront tout pour favoriser aussi la bonne entente entre les milieux politiques, économiques, sociaux et culturels des deux pays.

L'Économie Luxembourgeoise en 1963

Le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques (STATEC) du Ministère des Affaires Economiques a publié, dans la série de ses « Cahiers Economiques », un rapport sur « l'Economie luxembourgeoise en 1963 ».

Nous reproduisons ci-après, à titre de documentation, quelques passages essentiels de ce rapport :

APERÇU GÉNÉRAL

Le produit brut, à prix constants, s'est relevé très légèrement en 1963 (de quelque 0,5%) alors qu'il avait reculé de près de 1% en 1962 par rapport à 1961. Cette expansion — très inférieure à celles réalisées dans les autres pays partenaires de la C.E.E. — est attribuable, en majeure partie, à un accroissement relativement fort de l'activité dans les services, la production agricole étant demeurée stationnaire et la production industrielle n'ayant dans l'ensemble que très faiblement augmenté.

Production et importation

L'industrie sidérurgique dont la contribution au P. I. B. évolue normalement autour de 30%, a vu ses recettes diminuer par suite d'une régression des prix qu'une très faible progression de la production n'a pu compenser.

En ce qui concerne l'industrie extractive, l'activité s'est temporairement améliorée en 1963 dans nos minières, tandis que dans les autres pays du Marché Commun la concurrence accrue du minerai de fer d'importation a entraîné une nette régression de l'extraction. La production a évolué de façon satisfaisante dans les ardoisières. En revanche, elle a encore diminué dans les carrières de pierres et de sable.

Pour ce qui est des autres branches industrielles de quelque importance, une activité accrue a été constatée dans les brasseries, le tabac, le caoutchouc, les carreaux en grès cérame, la faïencerie et le phénol, alors que l'activité se révélait inférieure dans le textile, le bois, les engrais chimiques, les ciments et la chaux hydraulique.

La construction a été ralentie par la rigueur exceptionnelle de l'hiver 1962-1963, la réduction de la durée du travail et la pénurie croissante de main-d'œuvre étrangère spécialisée.

La production d'énergie électrique n'a progressé qu'en apparence. Le gonflement des statistiques de production procède exclusivement de la mise en route, dès janvier 1963, de la centrale d'accumulation par pompage de Vianden qui ne fait que transformer le courant d'heures creuses, importé d'Allemagne, en courant de pointe qu'elle restitue intégralement au réseau allemand. Si l'on néglige la centrale de Vianden, la production de courant luxembourgeois a non pas augmenté, mais diminué en 1963 par rapport à 1962.

Dans l'agriculture et la viticulture, la production physique globale n'a pas été sensiblement différente de celle de 1962, le gonflement des productions de céréales panifiables, de produits laitiers et de vin

ayant été contrebalancé par une régression de celles de viande porcine et de pommes de terre.

La campagne touristique s'est soldée par des résultats satisfaisants. Le bilan d'ensemble aurait été encore plus favorable si les fortes pluies de fin de saison n'avaient pas précipité les départs des étrangers.

Le trafic ferroviaire de marchandises paraît s'être, à son tour, légèrement relevé en 1963, mais si l'activité s'est améliorée du côté du trafic intérieur et du transit, elle s'est, par contre, détériorée sur le double plan des exportations et des importations par rail. Le trafic aérien a enregistré une nouvelle progression des arrivées et des départs de voyageurs tandis que l'importance du transit a sensiblement reculé.

A en juger par l'augmentation relativement très rapide des dépôts de fonds et du personnel des banques, l'activité bancaire a également été plus intense qu'au cours de 1962.

Quant à la progression des importations qui avait été assez sensible en 1962 par rapport à 1961, elle s'est ralentie en 1963 (environ 1% en volume et 2% en valeur) en raison du freinage exercé par la hausse des prix étrangers.

Demande

La demande étrangère a légèrement augmenté en volume, mais non en valeur, étant donné la persistance, pendant la majeure partie de 1963, de la pression exercée sur les prix à l'exportation des produits sidérurgiques.

La consommation privée a augmenté sous l'impulsion des accroissements de salaires accordés en 1963 et notamment du reclassement de la fonction publique qui est intervenu au mois de novembre 1963 avec effet rétroactif au premier janvier 1962. Les traitements majorés ont été réglés pour la première fois en novembre 1963; les arriérés relatifs à 1962 ont été versés en décembre de cette même année. Les arriérés afférents à 1963 ont été payés au premier trimestre de 1964.

Les dépenses de consommation publique ont augmenté plus fortement en 1963, en raison surtout de l'accroissement des frais de personnel. Si, en termes de volume, la formation brute de capital fixe est restée stationnaire, elle a, par contre, fortement augmenté en valeur par suite de la hausse des prix qui a été particulièrement sensible dans le domaine de la construction.

Main-d'œuvre, prix et finances publiques

Sur le marché du travail, les tensions, loin de se relâcher, se sont encore accrues dans le courant de 1963. En effet, entre 1962 et 1963, le total des effectifs industriels s'est replié de 1,6% et la main-d'œuvre étrangère a reculé de plus de 4%. Il semble toutefois que l'assouplissement, intervenu au cours du second semestre de 1963, dans le régime d'admission des étrangers et de leurs familles au Grand-Duché, doive se traduire en 1964 par un recrutement plus abondant de travailleurs étrangers, dont l'industrie de la construction ne saurait se passer.

Des tensions croissantes se sont également fait sentir dans le domaine des prix, particulièrement dans la construction où les coûts ont progressé sous la double pression des salaires et des prix des matériaux. L'indice du coût de la vie est passé de 134,19 en décembre 1962 à 139,45 en décembre 1963, suite notamment au relèvement des prix du lait, du pain et de la viande. Dans le même intervalle, l'indice semestriel a avancé de 133,95 à 138,85, provoquant l'échéance de deux tranches indiciaires, la première en mai et l'autre en septembre. Préoccupé par ces tendances inflationnistes, le Gouvernement a renforcé le contrôle des prix, tout en s'efforçant de comprimer ses dépenses d'investissement pour éviter d'accentuer la « surchauffe » dans le secteur de la construction. Dans ce même but, la Caisse d'Épargne de l'État a décrété des mesures touchant le crédit à la construction.

La situation des finances publiques s'est dégradée en 1963, les dépenses courantes de l'État ayant progressé plus rapidement que les recettes ordinaires. La dette publique est restée stationnaire en 1963 en raison du retard intervenu dans l'émission de l'emprunt traditionnel de fin d'année.

Perspectives pour 1964

Les perspectives pour 1964 s'annoncent relativement favorables, étant donné la forte reprise des rentrées de commandes d'acier depuis décembre 1963, qui s'accompagne d'un certain raffermissement des prix. Dans ces conditions, il semble que l'on puisse s'attendre, en 1964, à un accroissement beaucoup plus sensible — de l'ordre de 4 à 5% — du Produit Intérieur Brut à prix constants.

La consommation privée devrait augmenter, en 1964, sous le triple effet du règlement aux fonctionnaires publics des arriérés de traitements dus au titre de 1963, de l'augmentation de certains revenus de transfert, et de l'ajustement, avec effet rétroactif, des traitements des cheminots et des employés communaux auxquels viendrait s'ajouter, dans l'hypothèse d'une reprise sidérurgique durable, l'accroissement de la partie variable du salaire des ouvriers sidérurgiques.

L'expansion de la consommation publique pourrait se ralentir en valeur mais s'accélérer en volumes, en

raison d'une plus forte augmentation du nombre des fonctionnaires.

La formation brute de capital fixe semble devoir se développer en 1964 moins rapidement en termes de volume qu'en termes de valeur, en raison des tendances à la hausse des prix prévalant aussi bien dans la construction indigène que sur les marchés étrangers de biens d'équipement. Les prévisions d'extension en volume se justifient, si l'on considère que la propension à investir s'est accrue dans l'industrie sidérurgique par suite de l'amélioration de la demande d'acier, et que dans les autres branches industrielles la formation brute de capital fixe sera renforcée grâce à l'appoint fourni par un certain nombre d'industries en voie d'installation. Si, en termes réels, les investissements publics ne semblent pas devoir s'écarter de leur niveau de 1963, il n'en sera vraisemblablement pas de même de la construction de maisons d'habitation qui devrait se ralentir en raison de la hausse des coûts et des mesures restrictives décrétées dans le domaine du crédit à la construction.

Les finances publiques pourraient se dégrader encore en 1964 étant donné que la croissance des dépenses ordinaires sera vraisemblablement plus accentuée que celle des recettes ordinaires. Pour assurer le financement des dépenses supplémentaires qu'occasionnera la loi unique sur l'harmonisation des régimes de pension, les pouvoirs publics ont relevé un certain nombre de taxes, dont celle sur le chiffre d'affaires. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce faisceau de mesures et leurs répercussions sur l'évolution des coûts ne sont pas de nature à favoriser la lutte contre la hausse des prix. À la lumière de ce qui précède, la dette publique — restée stationnaire en 1963 — semble devoir s'accroître sensiblement en 1964 par rapport à 1963.

*

INDUSTRIE SIDÉRURGIQUE

La production luxembourgeoise d'acier a atteint 4 031 659 tonnes en 1963 contre 4 009 942 l'année précédente et 4 112 783 en l'année record 1961. Voici d'ailleurs comment s'est décomposée au cours des cinq dernières années la production de laminés :

Production de laminés

Spécifications	1959	1960	1961	1962	1963
	en. % de a production totale				
Demi-produits	6,69	7,47	6,36	5,62	5,75
Profilés	16,22	17,11	17,71	18,32	17,75
Laminés marchands	35,56	34,03	34,74	31,35	32,10
Matériel de voie	2,49	2,02	2,49	2,34	1,77
Palplanches	1,80	1,47	1,92	2,00	1,71
Fil machine	7,60	7,52	6,69	7,39	7,00
Tôle et coils	12,40	12,12	12,26	12,73	13,60
Feuillards à chaud	16,83	17,75	17,28	19,65	19,64
Feuillards à froid	0,41	0,51	0,55	0,60	0,68
Produits laminés	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

On constate notamment une extension des productions de profilés, de feuillards tant à chaud qu'à froid et de « tôles et coils ». Apparaissent par contre en diminution plus ou moins prononcée, les demi-produits, les laminés marchands, le matériel de voie et le fil machine. Ces variations tiennent, en grande partie, à l'évolution inégale des cotations des différentes spécifications.

Au point de vue des seules quantités, la situation se présente donc sous un jour plutôt favorable. Mais elle l'est beaucoup moins, si l'on considère que l'effritement des prix a atteint environ 10% dans l'intervalle de 1961 à 1963. La diminution progressive des marges bénéficiaires s'y opposant, le recul des prix a été moins accentué en cette dernière année, comme il ressort du tableau de la page.

Au point de vue des rentrées de commandes nouvelles, la situation a été meilleure qu'en 1962, la moyenne annuelle s'étant située à un niveau supé-

rieur de 5%. Au premier trimestre, les rentrées de commandes témoignaient encore d'un retard de 8% par rapport à la période correspondante de 1962, mais elles se sont fortement accrues dans le courant du deuxième trimestre (+17%). Ensuite, après un nouvel accès de faiblesse ou troisième trimestre (-3%), l'afflux de commandes a de nouveau été supérieur de 16% au dernier trimestre par rapport à l'époque correspondante de 1962. Les nouvelles commandes ont émané des pays membres du Marché Commun à raison de 66,2% en 1963 contre 68,8% en 1962.

Les expéditions ont, à leur tour, avancé de 3 201 000 tonnes en 1962 à 3 209 000 tonnes en 1963, après avoir diminué de 3,5% en 1962 par rapport à 1961. La proportion des livraisons absorbées par le Marché Commun a, elle aussi, rétrogradé de 69% en 1962 à 67% en 1963.

Expéditions de produits laminés de la sidérurgie luxembourgeoise

Années	en 1000 tonnes			en %		
	C.E.C.A.	Pays tiers	Total	C.E.C.A.	Pays tiers	Total
1960	2 198	1 069	3 267	67,28	32,72	100,00
1961	2 171	1 145	3 316	65,47	34,53	100,00
1962	2 213	988	3 201	69,13	30,87	100,00
1963	2 156	1 053	3 209	67,20	32,80	100,00

Quant à la réserve de commandes, elle a continué de se rétrécir bien qu'à un rythme réduit : -7% en 1963 contre -15% l'année précédente, la tendance s'étant heureusement renversée à partir du mois de novembre. En effet, après avoir évolué, jusqu'au mois d'octobre inclus, à un niveau inférieur à celui de 1962, les carnets de commandes se sont établis en moyenne pour les deux derniers mois à un niveau supérieur de 1,2% à la moyenne correspondante de 1962.

Sur le plan de l'emploi, nous avons assisté en 1963 à une régression de 1,2% des effectifs ouvriers occupés dans l'industrie sidérurgique. Il est intéressant de noter que celle-ci s'inscrit à la suite d'un premier recul (0,8%) enregistré en 1962 par rapport à 1961. Les difficultés d'embauchages semblant pour le moment exclues dans le secteur de l'acier, ce phénomène paraît refléter le souci des responsables de la sidérurgie luxembourgeoise de comprimer les effectifs, étant donné l'incertitude actuelle de l'évolution du marché de l'acier et le fait, qu'en vertu des progrès de la mécanisation, une stagnation de la production est parfaitement conciliable avec des effectifs en régression.

Pour ce qui est de l'évolution du marché sidérurgique au début de 1964, on constate que la sidérurgie de la Communauté poursuit sa reprise entamée dès décembre 1963. Au mois de janvier 1964, les commandes nouvelles enregistrées par l'industrie sidérurgique luxembourgeoise ont été supérieures de 10,5% à celles de décembre 1963 et de 19% au

niveau moyen de 1963. Quant à la proportion des ordres originaires du Marché Commun, elle a continué de diminuer en passant de 62,66% en décembre dernier à 60,6% en janvier, alors qu'elle avait atteint 66,2% pour toute l'année 1963.

Ajoutons que l'accélération des rentrées d'ordres s'est accompagnée d'un raffermissement sensible des prix intérieurs et extérieurs, mais que le nouvel équilibre qui tient essentiellement à une plus grande retenue de la part de reconstitution des stocks est précaire et susceptible d'être remis en cause par un changement d'attitude soit des producteurs, soit des consommateurs.

EMPLOI ET SALAIRES

L'évolution des demandes et offres d'emplois non satisfaites pourrait faire croire à une amélioration de la situation sur le marché du travail.

Les premières sont en effet passées de 79 à 216, tandis que les autres ont rétrogradé de 1 106 à 1 037. En réalité, il n'est rien. En effet, la diminution des offres d'emploi non satisfaites s'explique par un certain découragement des employeurs qui, devant les possibilités réduites de trouver un candidat valable, s'abstiennent parfois de déclarer les emplois vacants. La progression du nombre des demandes d'emploi non satisfaites s'explique essentiellement par l'accroissement passager du chômage en raison des grands froids de l'hiver 1962-63.

La pénurie de main-d'œuvre s'est, en fait, sensiblement aggravée dans le courant de 1963. L'évolution

du total des ouvriers occupés par l'industrie est particulièrement significative à cet égard. D'une année à l'autre, les effectifs se sont repliés de 1,6% en passant de 46 934 à 46 167. Signalons qu'à l'intérieur de ce total, les effectifs féminins ont progressé de 2 089 à 2 214, soit de près de 6%. L'explication partielle de ce phénomène pourrait résider dans le démarrage, en 1963, d'un certain nombre d'industries nouvelles n'ayant pas de préférence marquée pour la main-d'œuvre masculine qui se raréfie de jour en jour. D'autre part, le nombre d'ouvriers de moins de 16 ans est en voie de diminution (-5%), ce qui laisse penser que, l'amélioration du bien-être général aidant, il est plus facile pour les gens peu fortunés de faire bénéficier leurs enfants d'une formation post-scolaire.

La réduction des effectifs a été plus prononcée du côté des ouvriers étrangers que de celui des travailleurs indigènes. Alors que le nombre de ceux-ci a diminué de 0,4%, la main-d'œuvre étrangère d'appoint s'est repliée de 4,3%.

Dans l'industrie sidérurgique et minière, l'effectif total a rétrogradé de respectivement 1,2% et 5%, moins à cause d'une pénurie de candidats que de la situation incertaine du marché de l'acier dans le premier cas et d'une accentuation des efforts de mécanisation de l'extraction dans le second.

Sur le plan du marché du travail, la stagnation sidérurgique aura au moins eu l'avantage de ne pas aggraver les difficultés de recrutement dans l'artisanat et dans l'industrie moyenne. Entre 1961 et 1963 le nombre des ouvriers occupés dans la sidérurgie a diminué d'environ 2%. Occupant près de 50% de la main-d'œuvre étrangère, les industries petites et moyennes souffrent particulièrement du manque de bras. Aussi faut-il espérer que les mesures de libéralisation prises en 1963 dans le domaine de l'admission des travailleurs étrangers et de leurs familles pourront se traduire en 1964, par de meilleures possibilités de recrutement. En effet, dans les conditions actuelles de notre situation démographique les éléments indigènes ne sauraient assurer le remplacement des ouvriers étrangers, malgré un certain transfert de population active qui s'effectue notamment à partir du secteur agricole et une mobilisation accrue des réserves de main-d'œuvre féminine. L'expansion ultérieure de notre appareil productif est essentiellement dépendante des possibilités de recruter suffisamment de travailleurs étrangers. A cet effet, il ne faudra ménager aucun effort en vue d'améliorer autant que possible leur condition de vie au Grand-Duché en ce qui concerne notamment le logement et l'assistance sociale.

Emploi dans l'ensemble de l'industrie

Source : Inspection du Travail et des Mines

Années	Ouvriers occupés dans l'industrie en général			Pourcentage des étrangers
	au total	Luxembourgeois	Etrangers	
	Moyenne mensuelle			
1913	31 786	16 764	15 022	47,3
1938	33 470	27 364	6 106	18,2
1947	30 202	25 707	4 495	14,9
1956	42 661	32 076	10 585	24,8
1957	43 944	32 029	11 915	27,1
1958	44 663	32 042	12 621	28,3
1959	44 597	31 986	12 611	28,2
1960	45 281	32 193	13 088	28,9
1961	45 819	32 140	13 679	29,9
1962	46 934	32 121	14 813	31,6
1963	46 167	31 194	14 173	30,7

A partir de février 1950, les entreprises artisanales occupant moins de 6 salariés, ainsi que les ateliers de l'Etat, des Communes et des C.F.L. ne sont plus compris dans ces chiffres.

Emploi dans les industries sidérurgiques et minière

Source : Inspection du Travail et des Mines

Années	Ouvriers occupés dans les industries sidérurgique et minière					Pourcentage des étrangers
	Industrie sidérurgique	Industrie minière	Total	Luxembourgeois	Etrangers	
	Moyenne mensuelle					
1913	13 361	5 807	19 168	7 707	11 461	59,8
1938	16 386	4 031	20 417	16 138	4 279	20,9
1947	15 781	2 030	17 811	15 016	2 795	15,7
1956	20 313	2 487	22 800	19 488	3 312	14,5
1957	20 989	2 423	23 412	19 879	3 533	15,1
1958	21 364	2 284	23 648	20 028	3 620	15,3
1959	21 692	2 164	23 856	20 215	3 641	15,3
1960	22 013	2 107	24 120	20 452	3 668	15,2
1961	22 196	2 036	24 232	20 565	3 667	15,2
1962	22 022	1 970	23 992	20 360	3 632	15,1
1963	21 751	1 872	23 623	19 949	3 674	15,6

FINANCES PUBLIQUES

Recettes fiscales sans distinction d'exercice

Le rendement des principaux impôts de l'Etat a progressé de 3,1% en 1963, après avoir fléchi de 6,5% en 1962. Cette progression est attribuable surtout à un accroissement de 19% du produit de l'impôt sur les traitements et salaires consécutif à un relèvement substantiel des rémunérations salariales. En effet, en 1963, sont entrés en vigueur : le reclassement de la fonction publique, deux tranches indiciaires (5 points en mai et 2,5 points en septembre), une augmentation du salaire minimum légal ainsi que des hausses de salaires, soit autonomes, soit consécutives à de nouvelles conventions collectives conclues dans certaines branches industrielles. Signalons encore que la croissance de l'impôt sur les traitements et salaires a été supérieure à l'augmentation des revenus salariaux, étant donné la progressivité des taux d'imposition.

Pour les mêmes raisons, l'impôt sur le revenu fixé par voie d'assiette, a vu son rendement s'accroître de 7%. Apparaissent également en progression : la taxe sur les véhicules à moteur mécanique (+10%) en raison de l'accroissement en valeur de celle-ci, tant au point de vue mobilier qu'immobilier, les droits d'enregistrement (+8%); l'impôt sur le chiffre d'affaires (+3%); les droits d'accises et de douane (+3%), suit au gonflement rapide de la valeur des transactions commerciales, tant à l'intérieur qu'à l'importation, dû en grande partie à la hausse des prix.

En revanche, l'impôt sur le revenu des sociétés et l'impôt sur le revenu des capitaux ont été moins productifs respectivement de 20% et 30%, à cause notamment de la compression des marges bénéficiaires dans l'industrie sidérurgique.

A l'aide du tableau suivant, le lecteur pourra se faire une idée de l'importance relative des différentes sources d'impôt et de leur évolution au cours de la période de 1955 à 1963.

Evolution de la part des principaux impôts dans le total général des impôts de l'Etat

Principaux impôts de l'Etat sans distinction d'exercice	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Impôts									
sur le revenu fixé p. v. d'assiette	16,0	15,7	15,2	17,4	16,5	13,0	13,3	15,1	15,7
Impôts sur le revenu d. collectivités	26,1	25,5	24,9	19,4	16,1	28,4	24,8	17,2	13,4
Impôt sur les traitements et salaires	1,2	1,8	1,7	1,9	1,3	1,3	1,6	1,6	1,1
Impôts sur les traitements et salaires	14,5	15,4	14,6	17,0	17,5	14,1	15,5	17,6	20,3
Impôt annuel sur la fortune	2,3	2,1	4,1	2,8	3,6	2,8	3,4	3,1	3,4
Droits d'enregistrement	1,8	1,7	1,8	1,4	1,8	1,6	1,8	2,0	2,1
Taxe sur les véhicules à moteur	1,7	1,6	1,7	1,9	2,0	1,8	1,8	2,1	2,2
Droits d'accise et de douane	12,7	12,2	12,2	13,1	16,1	14,1	14,6	16,3	16,2
Impôt sur le chiffre d'affaires	16,7	16,8	18,1	18,6	18,4	16,4	16,8	18,1	18,1
Divers	7,0	7,2	5,7	6,5	8,7	6,5	6,4	6,9	7,5
Total des impôts de l'Etat	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

On ne peut manquer d'être frappé par les écarts très prononcés relevés dans l'évolution de la contribution de l'impôt sur le revenu des sociétés dans le total général des impôts de l'Etat. Cela est dû au

fait que le rendement de l'impôt en question varie essentiellement en fonction des prix de l'acier, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

Indices de rendement des principaux impôts de l'Etat et indice des prix de l'acier

	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963
Total général des impôts	100	111	178	113	113	136	142	133	137
Impôt sur les salaires	100	118	119	132	136	132	152	161	192
Impôt sur les sociétés	100	109	112	84	70	148	135	87	70
Prix de l'acier	100	113	120	104	95	109	102	99	98

Dans l'intervalle considéré, les rendements les moins élevés de l'impôt sur le revenu des sociétés coïncident, en effet, avec les niveaux les plus bas de la courbe des prix de l'acier. La situation est proportionnellement moins nette en cas de hausse des prix, sans doute à cause des retards avec lesquels s'effectue l'ajustement des acomptes à l'accroissement des bénéficiaires. De la lecture de ces tableaux il ressort en outre que, dès 1962, l'impôt sur le revenu des sociétés a été supplanté, dans son rôle traditionnel de premier pourvoyeur du Trésor, par l'impôt sur les traitements et salaires. Le rendement accru de ce dernier impôt n'est dans une très large mesure que la contrepartie d'un accroissement substantiel des dépenses de personnel entraînées par la revalorisation de la fonction publique, mais résulte aussi de la progression des salaires industriels stimulée par les tensions sur le marché du travail et par les adaptations dues au mécanisme de l'échelle mobile.

Equilibre budgétaire

Les recettes ordinaires ont progressé de 4,7% en passant de 5 905 millions à 6 181 millions, de même que les dépenses ordinaires qui ont augmenté de 5 374 millions à 6 137 millions, soit de 14,2%. Le taux de croissance des dépenses a été supérieur à celui des recettes et l'excédent du budget ordinaire s'est donc replié d'une année à l'autre de 531 millions à 44 millions de francs. La progression des dépenses est attribuable, en grande partie, au reclassement de la fonction publique, tandis que l'accélération des recettes s'explique, en dépit d'un ralentissement des entrées au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés, par un accroissement appréciable du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de certaines autres sources fiscales de moindre importance.

En ce qui concerne l'exécution du budget extraordinaire, les recettes sont tombées de 943 millions de francs pour l'exercice 1962 à 666 millions de francs pour 1963, emprunt public afférent à l'exercice budgétaire 1963 n'ayant porté que sur 300 millions de francs, alors que l'emprunt précédent avait totalisé 500 millions de francs. Les dépenses extraordinaires, par contre, ont diminué de 1136 millions à 940 millions, soit de 17,3%. L'exécution du budget extraordinaire de 1963 s'est donc soldée par un dé-

ficit de 274 millions de francs contre seulement 193 millions pour l'exercice 1962.

En additionnant les résultats des budgets ordinaire et extraordinaire, on constate que la situation budgétaire globale laisse apparaître un mali de 230 millions de francs contre un boni de 338 millions de francs noté à la fin de l'exercice précédent.

Le niveau de la dette publique, y compris les bons spéciaux du Trésor, est passé de 8.809 milliards à la fin d'avril 1963 à 9.035 milliards à la fin d'avril 1964, soit une augmentation de 2,6%, due notamment à l'émission en janvier 1964 de l'emprunt public de 300 millions. La dette publique est consolidée jusqu'à concurrence de 69,3%, le reliquat étant à court et moyen terme.

Le fonds de crise avait atteint, à la fin de l'exercice budgétaire de 1962, le niveau de 802 millions et la dotation relative à cet exercice a été de 2,3 millions contre 65 millions en 1961. Le montant de l'alimentation éventuelle pour 1963 sera déterminé ultérieurement sur la base des résultats définitifs de cet exercice.

POLITIQUE ECONOMIQUE EN 1963

Au cours de l'année 1963, le Luxembourg a continué à mener une politique d'expansion économique et de diversification industrielle. Par ailleurs, il a été amené à porter une attention particulière à l'un des principaux goulots d'une croissance harmonisée, à savoir la pénurie de main-d'œuvre. Quant à l'effervescence dans le domaine des prix, elle a été due pour l'essentiel à l'effet de contagion des denrées importées des pays membres de la C.E.E. aux prises avec des tendances inflationnistes, ainsi qu'au relèvement autonome des prix du pain et du lait le 25 avril 1963. Ce dernier a également contribué au déclenchement de l'échelle mobile des salaires.

Malgré la politique de stabilisation à laquelle tous les Etats membres de la C.E.E. de même que les instances communautaires attachent aujourd'hui une importance primordiale, il eût été contre-indiqué que le Luxembourg relâchât ses efforts en vue de l'expansion et de la diversification industrielle. En effet, notre pays a connu ces dernières années le rythme de croissance le plus lent de tous les pays membres de la Communauté. En dépit de l'installation d'industries nouvelles, l'économie luxembourgeoise res-

tera caractérisée par sa forte dépendance par rapport à la conjoncture internationale de l'acier. Une politique économique, soucieuse de garantir au Luxembourg un taux de croissance à moyen terme plus satisfaisant et moins fluctuant que par le passé, ne pourrait par conséquent sacrifier l'objectif de l'expansion économique.

Il est difficile de faire la part de l'année 1963 dans les investissements industriels nouveaux tombant sous le coup de la loi du 2 juin 1962, ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion, ainsi que des autres dispositions légales et réglementaires visant le même objectif.

Les investissements industriels importants déjà réalisés ou en cours de réalisation dans le cadre de ce programme peuvent être évalués globalement à un montant de l'ordre de 3 milliards de francs. En 1963 une quarantaine d'entreprises ayant présenté des projets d'investissement de plus de 300 millions de francs, ont bénéficié des aides prévues à la loi du 2 juin 1962 précitée.

Onze industries nouvelles se sont constituées en 1963. Il s'agit d'entreprises de petite ou de moyenne envergure, occupant une main-d'œuvre de 10 à 60 personnes, à l'exception toutefois de la Monsanto Cie S. A. d'Echternach, dont l'envergure est nettement plus importante. L'adjonction d'une fabrication de fibres synthétiques au répertoire de la production luxembourgeoise est par ailleurs un élément particulièrement intéressant de la politique de diversification.

Afin de lutte contre la pénurie de main-d'œuvre, particulièrement sensible dans le secteur du bâtiment, le Ministère de la Justice a libéralisé les conditions d'admission des travailleurs permanents ressortissants des Etats membres de la C.E.E., conformément au règlement N° 15. Les travailleurs du bâtiment sont dorénavant considérés comme travailleurs permanents. Pour ce qui est des travailleurs ressortissants d'Etats tiers, l'admission au Grand-Duché de Luxembourg se fera sans délai sous le couvert des papiers d'identité requis par la Convention Benelux et d'un permis de travail, notamment pour les travailleurs spécialisés, les artisans ainsi que les travailleurs embauchés dans l'agriculture, la sylviculture, la viticulture et le jardinage.

Un règlement ministériel du 1^{er} juillet 1963 accorde une aide de l'Etat aux employeurs qui font un effort financier pour améliorer les conditions de logement des ouvriers étrangers. Entrent en considération les dépenses faites en vue de l'acquisition ou

de la construction de logements, de l'aménagement et de l'amélioration de locaux existants et l'achat de meubles destinés à ces locaux.

Toujours dans le cadre de son action anti-conjoncturelle dans le secteur de la construction, le Gouvernement a décidé de ramener les dépenses d'investissements publics en dessous du chiffre de l'année 1962. C'est ainsi que — si l'on fait abstraction des opérations sur fonds spéciaux — le total du budget des dépenses extraordinaires a été ramené de 1 076 millions en 1962 à 947 millions en 1963 (réduction de 12%). Des priorités plus sévères pour les constructions ont été appliquées.

Le Gouvernement a exprimé le souhait que cette politique soit également suivie par d'autres personnes morales de droit public.

Dans les domaine des prix, le mouvement de hausse de nombreux produits d'origine étrangère a amené le Gouvernement à prendre un certain nombre de mesures. Après l'avoir rappelé par la voie de la presse, fin octobre 1963, le Gouvernement a appliqué systématiquement l'arrêté du 13 novembre 1956 soumettant à autorisation toute hausse des prix.

En ce qui concerne la viande, le Gouvernement s'est efforcé de neutraliser en faveur du consommateur des hausses inévitables, en engageant des moyens budgétaires.

Afin d'aboutir à un alignement des prix des produits et articles de marque importés sur les prix pratiqués dans le pays d'origine, une nouvelle définition du prix normal des articles en question a été élaborée. L'arrêté grand-ducal y relatif n'est cependant entré en vigueur qu'au début de 1964.

Entrent également dans le cadre de l'action de stabilisation le règlement grand-ducal du 14 octobre 1963, concernant la fixation du taux d'intérêt maximum de certaines formes de crédit ainsi que les priorités plus strictes appliquées depuis février 1963 par la Caisse d'Epargne de l'Etat vis-à-vis des demandes de crédit pour la construction de logements.

Dans le domaine social, enfin, un arrêté grand-ducal du 22. 4. 1963 a relevé le salaire minimum qui a fait l'objet d'une nouvelle réglementation. Un certain nombre de conventions collectives ont été déclarées d'obligation générale. Il s'agit des conventions collectives passées entre patrons et salariés du bâtiment, des carreleurs, des plafonneurs-façadiers et des menuisiers. De même, la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, ainsi que la loi portant fixation de la valeur numérique des traitements des fonctionnaires de l'Etat ont contribué à améliorer la répartition des revenus.

Décès de Joseph Meyers

Directeur des Musées de l'Etat

Le 5 octobre 1964 est décédé à son domicile de Luxembourg-Limpertsberg le professeur Joseph Meyers.

Né le 19 août 1900 à Rodange, Joseph Meyers, après ses études secondaires à l'Athénée de Luxembourg, se destina au professorat et s'inscrivit successivement aux facultés de philosophie et lettres des Universités de Nancy, Strasbourg, Paris et Munich. Il fut nommé professeur en 1928 et se spécialisa ensuite durant six semestres en onomatologie à l'Université de Bonn.

Spécialiste reconnu en archéologie et en préhistoire, Joseph Meyers quitta son poste de professeur à l'Athénée après la dernière guerre pour se consacrer uniquement à la réorganisation et à l'extension des Musées de l'Etat.

Il garda cependant sa chaire d'histoire aux Cours Supérieurs de l'Athénée et en 1952, il fut chargé du cours d'histoire luxembourgeoise nouvellement inscrit au programme de l'Université de Liège.

Nombreuses furent les associations scientifiques de l'Étranger, notamment de Belgique, de France, des Pays-Bas, de Suisse et d'Allemagne qui firent appel à ses éminentes connaissances en l'agréant comme membre-correspondant.

En outre, Joseph Meyers fut membre de la Commission Internationale des Sciences Historiques. Au Grand-Duché, il fut appelé à la présidence de la Commission du Dictionnaire Luxembourgeois et, à l'Institut grand-ducal, il fut le vice-président de la Section Linguistique et membre-conservateur de la Section Historique.

Le défunt fut détenteur de nombreuses distinctions honorifiques, tant de l'Étranger que du Luxembourg, qui lui avaient été accordées en reconnaissance des services rendus à la science historique.

Le professeur Josy Meyers fut un écrivain particulièrement fécond et ses ouvrages, essais et notices sont multiples. Nous faisons suivre ci-après un relevé des principales publications du défunt :

1929

Siedlungsnamen des Öslingens. — In : Luxemburgische Sprachgesellschaft [Gesellschaft für Sprach- und Dialektforschung]. Jahrbuch. Berlin, 1929.

1931

Bibliographie zur Geschichte Luxemburgs. — In : Rheinische Vierteljahrsblätter, Bonn, 1 (1931), H. 2, S. 188-200. — In : Luxemburgische Sprachgesellschaft [Gesellschaft für Sprach- und Dialektforschung]. Société luxembourgeoise d'Études linguistiques et dialectologiques. Jahrbuch 1931/1932. Berlin, 1933.

Burgundische Politik im Spätmittelalter. — In : École industrielle, Luxembourg. Programme 1931/1932. Luxembourg, 1932. 48 S. ill.

Familiennamen im Luxemburger Lande. — In : Luxemburger Marienkalender. Luxembourg, 1931.

Über Kien-Namen in Luxemburg. — [Vortragsbericht]. — In : Rheinische Vierteljahrsblätter. Bonn, 1 (1931).

1932

La carrière d'un grand politique Pierre d'Aspelt [1250(?) - 1320]. — In : Les Cahiers luxembourgeois. Luxembourg, 9 (1932), Nr. 1, ill.

Flurnamenforschung in Luxemburg. — In : Rheinische Vierteljahrsblätter. Bonn, 2 (1932). — In : Luxemburgische Sprachgesellschaft [Gesellschaft für Sprach- und Dialektforschung]. Jahrbuch 1931-1932. Berlin.

Studien zur Siedlungsgeschichte Luxemburgs. — Mit 19 Karten und 5 Tabellen im Text. — Berlin, de Gruyter, 1932. — (Beiträge zur Luxemburgischen Sprach- und Volkskunde Nr. V.)

1933

Aus der Vor- und Frühgeschichte Luxemburgs. — Luxembourg, Linden & Hansen, 1933. ill.

Coup d'œil sur les négociations qui ont précédé la construction de nos premiers chemins de fer. — In : Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg. Luxembourg, 65 (1933).

1936

Probleme luxemburgischer Flurnamenforschung. — In : Vierteljahrsblätter für luxemburgische Sprachwissenschaft, Volks- und Ortsnamenkunde. Neue Folge. Luxembourg, 2 (1936).

Le siège des Nobles. — In : Les Cahiers luxembourgeois. Luxembourg, 13 (1936), Nr. 1. ill.

1937

Aus der Geschichte von Sankt Maximin. — In : Les Cahiers luxembourgeois. Luxembourg, 14 (1937), Nr. 1. ill.

Luxemburg. — Literaturverzeichnis, 1931-1936. — In : Rheinische Vierteljahrsblätter. Bonn, 7 (1937).

1939

Geschichte Luxemburgs. — Luxembourg, « Der Freundeskreis », 1939. ill. [2. Aufl.] Ibid. 1940. ill.

1945

Abriß der Geschichte des Luxemburger Landes. — Luxembourg, P. Brück, 1945. 2. Aufl. Ibid. 1947.

Bastions et frontières de l'Est. — (Luxembourg, impr. Saint-Paul), 1945. Kartenskizzen.

Einführung in die Luxemburger Geschichte. — [Luxembourg, St. Paulus-Druckerei], 1945. 12. Abb.

1946

Handbuch der Geschichte für die Unterstufe der Höheren Schulen. Bd. II : Mittelalter 2. Teil, und Neuzeit von Henri Koch und Joseph Meyers. — Luxembourg, Sankt Paulus-Druckerei, 1946. — 2. Aufl. Mit Abb. u. Kartenskizzen. 1942. — 3. Aufl. Mit Abb. u. Kartenskizzen. 1962.

1947

HERCHEN, Arthur :

Manuel d'histoire nationale orné de gravures et de cartes intercalées dans le texte. 5^e édition revue et augmentée par N. Margue et J. Meyers. — Luxembourg, Linden, 1947. — 6^e édition. Ibid. 1952.

1948

La diffusion des anthroponymes dans le Luxembourg. — In : Revue trimestrielle d'Études linguistiques, folkloriques et toponymiques. Luxembourg, 6 (1948).

Geschichte Luxemburgs. — Ausgabe für Mittelschulen. — Luxembourg, P. Bruck, 1948. 18 Karten. — [2. Aufl.] Ibid. 1952. 18 Karten. — [3. Aufl.] Ibid. 1956. 18 Karten. — [4. Aufl.] Ibid. 1962. 18 Karten.

Les toponymes luxembourgeois relatifs au défrichement. — In : Revue trimestrielle d'Études linguistiques, folkloriques et toponymiques. Luxembourg 6 (1948).

1949

La vie musicale. — In : Le Luxembourg. Livre du Centenaire. 2^e éd. Luxembourg, (1949), ill.

1950

Luxemburgische Weinbergnamen. — In : Revue trimestrielle d'Études linguistiques, folkloriques et toponymiques. Luxembourg, 8 (1950).

Der Name Echternach. — In : Revue trimestrielle d'Études linguistiques, folkloriques et toponymiques. Luxembourg, 8 (1950).

1951

Antiquités au Pays et au Musée de Luxembourg. — Luxembourg, Linden, 1951. ill.

Ermesinde. — In : Biographie nationale du Pays de Luxembourg depuis ses origines jusqu'à nos jours. Luxembourg, III^e fasc., 1951, IV^e fasc., 1952. ill.

1952

Bibliographie onomastique luxembourgeoise, 1850-1950. — In : Onoma. Bibliographical and information bulletin. Bulletin d'information et de bibliographie.

Vol. II, 1951. Louvain, [1952]. — In : Institut grand-ducal. Section de Linguistique, de Folklore et de Toponymie. Annuaire 1952. Luxembourg, 1952.

Die geschichtlichen Sammlungen des Luxemburger Museums. — Luxembourg, Linden, 1952. ill.

1955

Deux Maisons souveraines, 1890-1955. — Luxembourg, Editions du Centre, 1955. 20 Photogr. (Collection : « Le Couple princier ». T. IV.)

1958

L'art au Musée de Luxembourg. — Paris, La Revue française. Supplément au N° 100, avril 1958.

Der Limpertsberg in vergangenen Jahrhunderten. — In : Harmonie municipale Limpertsberg. Cinquantième Anniversaire, 1908-1958. Luxembourg.

1959

Römische Altertümer an unserer Mosel. — In : Mosella. Eis Musel zur Remerzeit. Schwebsingen 1959. (Luxembourg, 1959). ill.

1963

Grands et petits faits de la vie des bourgeois de Luxembourg [du début à la domination bourguignonne]. — In : Luxembourg-Ville. Luxembourg. Histoire d'une ville millénaire.

Nouvelles de la Cour

Le 2 octobre 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Hasan Esat Isik, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Turquie.

*

Le 5 octobre 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Joseph Luns, Ministre des Affaires Étrangères des Pays-Bas, en présence de Son Excellence le Baron Sweder G. M. van Voorst tot Voorst, Ambassadeur de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas.

*

Le 6 octobre 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Jacques-Emile Paris, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Federico Remy-Valdivieso, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Pérou.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la

Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Octavio Lepage, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Venezuela.

*

Le 7 octobre 1964, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé Monsieur Rino Rossi, Juge, et Monsieur Maurice Lagrange, Avocat Général à la Cour de Justice des Communautés Européennes.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Afranio de Mello-Franco, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Brésil.

*

Un communiqué en date du 10 octobre 1964 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse héritière, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 14 octobre 1964, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé Son Excellence le Comte de Casa Miranda, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Espagne.

Le 22 octobre 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Paul-Henri Spaak, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique.

*

Le 27 octobre 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur M. Ayub, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Pakistan.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Guillermo Fernandez Gill, qui Lui a remis les lettres d'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur

extraordinaire et plénipotentiaire de la République Argentine.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Augustin Munyaneza, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Rwandaise.

*

Le 28 octobre 1964, Leurs Altesses Royales Monseigneur le Prince et Monseigneur le Grand-Duc héritier ont reçu en audience le Colonel Rémy.

*

Le 31 octobre 1964, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience le Major General William T. Thurman, Chief of the Military Assistance Advisory Group for Belgium and Luxembourg.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois d'octobre

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises durant le mois d'octobre sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la séance du 2 octobre 1964, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur l'introduction de la semaine de 42 heures dans les services publics et dans ceux des C.F.L. ainsi que sur les questions d'administration interne.

Lors de la réunion du 9 octobre 1964, le Conseil de Gouvernement décida de proposer de faire du jour de l'Avènement au Trône du Grand-Duc, c'est-à-dire du 12 novembre 1964, un jour férié légal.

Le Conseil de Gouvernement a également eu un échange de vues sur les suites des travaux de la Table Ronde et il a approuvé le texte d'un projet de loi portant habilitation pour le Grand-Duc de réglementer certaines matières.

La réunion du 16 octobre 1964 était consacrée à l'approbation du texte d'un projet de règlement grand-ducal portant 1° réglementation de la procédure électorale pour la Chambre professionnelle des fonctionnaires et employés publics, et 2° répartition des fonctionnaires dans les groupes supérieur, moyen et inférieur.

Il a, en outre, délibéré sur l'exposé dont Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale a été chargé lors de la dernière réunion de la Table Ronde sur le

problème des prix de présenter à cette assemblée.

Finalement, le Conseil de Gouvernement a approuvé le projet de règlement grand-ducal pris en application de l'alinéa 3 de l'article 38 de la loi du 29 août 1951 ayant pour objet la réforme de l'assurance pension des employés privés telle qu'elle a été modifiée par la loi unique du 13 mai 1964 ayant pour objet l'amélioration et l'harmonisation des régimes de pension contributifs en vue de déterminer le pourcentage des cotisations de référence sur lequel portera l'augmentation prévue à l'alinéa 2 du même article 38.

La réunion du Conseil de Gouvernement du 30 octobre 1964 eut lieu sous la présidence successive de Messieurs Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement et Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Le Conseil de Gouvernement a délibéré sur la suite des travaux de la Table Ronde sur le problème des prix, sur l'application de la loi-cadre économique à un projet d'extension d'une industrie existante ainsi que sur diverses affaires d'administration interne.

Il a, en outre, décidé de proposer aux communes d'accorder, à l'occasion de l'Avènement au Trône de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean, une allocation unique, avec participation de l'Etat, à des crédientiers et d'autres personnes à faible revenu.

Nouvelles diverses

Le « Silver Wolf » pour S.A.R. le Grand-Duc héritier

Le 4 octobre 1964 a eu lieu à Luxembourg la journée des chefs des Eclaireurs Luxembourgeois. Au cours de cette réunion le Chef Scout du Luxembourg, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, a reçu le « Silver Wolf », la plus haute distinction du scoutisme britannique, des mains du Commissaire Général de la FNEL, M. Robert Schaffner.

Rappelons que l'insigne du « Silver Wolf », une création de Lord Baden-Powell, est destiné à récompenser les Chefs du Scoutisme mondial. Cette haute distinction britannique avait été décernée à S.A.R. le Grand-Duc héritier, au mois de juillet, lors du camp du cinquantenaire de la FNEL, par M. Glad Bincham, Chief Scout's Commissioner, représentant personnel de Sir Charles Maclean, Chef Scout de l'Empire et du Commonwealth britannique, qui l'avait remise à M. Robert Schaffner, en vue de la transmettre à S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier.

La cérémonie de la remise de la plus haute distinction du scoutisme britannique au Chef Scout de la « Luxembourg Boy Scouts Association » eut lieu en présence de M. Jules Funck, Commissaire Général de la Fédération Nationale des Scouts du Luxembourg.

*

M. Charles Léon Hammes, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes

Le 8 octobre a eu lieu à la Cour de Justice des Communautés Européennes à Luxembourg, en présence de nombreuses personnalités du monde politique et juridique, une audience solennelle au cours de laquelle deux membres de la Cour, M. Maurice Lagrange (France), Avocat Général, et M. Rino Rossi (Italie), juge à la Cour, qui ont cessé leurs fonctions, furent remplacés par M. Joseph Gand (France), Conseiller d'Etat, et M. Ricardo Monaco (Italie), professeur à l'Université de Rome, Secrétaire général au Contentieux diplomatique du Ministère italien des Affaires Etrangères.

Le 9 octobre, sur proposition du Président sortant de la Cour, les Juges ont élu, pour la période de 1964 à 1967, M. Charles-Léon Hammes (Luxembourg), comme Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes.

La présidence de la première Chambre pour l'année 1964-1965 revient à M. le Juge Lecourt, et de la deuxième Chambre à M. A. M. Donner.

Le premier Président de la Cour de Justice était M. Pilotti. Depuis 1958 M. A. M. Donner occupait les hautes fonctions de Président de la Cour de Justice, soit pour une durée de 6 ans. Rappelons que le Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes est élu pour une durée de trois ans. Son mandat est renouvelable.

*

M. Marcel Fischbach, Ministre adjoint aux Affaires Etrangères a rencontré à Rome le 13 octobre 1964 M. Saragat, Ministre italien des Affaires Etrangères, en présence de MM. Lupis, Sous-Secrétaire d'Etat et Catani, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères.

Les conversations ont porté sur les problèmes européens d'actualité.

*

Comité de Ministres Benelux

Le Comité de Ministres Benelux s'est réuni le lundi 12 octobre à Bruxelles, siège permanent de l'Union économique, sous la présidence de M. L. de Block, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères des Pays-Bas. La délégation néerlandaise se composait en outre du Ministre van Aartsen et des Secréaires d'Etat, van den Berge et Keijzer. A cette réunion participaient également, pour la Belgique, les Ministres Fayat, Bohy, Custers et Dequae et, pour le Grand-Duché de Luxembourg, les Ministres Wehenkel et Bousser ainsi que le Secrétaire d'Etat Vouel.

Dans le but de faciliter le trafic intra-Benelux routier, un programme d'urgence 1965-1970 pour la construction d'autoroutes passant les frontières Benelux (E 3, E 9, E 10, E 39) sera élaboré avant la fin de l'année par les Ministres compétents des pays du Benelux.

Afin de supprimer les entraves au libre échange des denrées et boissons alimentaires entre les pays du Benelux, le Comité de Ministres a adressé une recommandation aux pays partenaires au sujet des modifications devant être apportées aux prescriptions légales relatives à l'indication d'un nom et adresse sur des étiquettes de ces produits, destinés au consommateur.

Dans le même but, les Ministres sont arrivés à un accord sur certains points, relatifs à l'harmonisation des législations sur les farines de céréales et sur le lait concentré et la poudre de lait.

Afin d'accorder une plus large publicité aux possibilités offertes aux milieux professionnels des trois pays de participer à chances égales aux adjudications des pouvoirs publics, aussi bien de l'Etat que des pouvoirs publics subordonnés, il a été convenu de faire paraître, à bref délai, à l'intention des entreprises, une publication spéciale à ce sujet.

Tout comme dans les années antérieures, le Comité de Ministres a également arrêté son rapport adressé au Conseil interparlementaire Benelux au sujet du fonctionnement de l'Union économique pendant les années 1963-1964. Ce rapport sera discuté prochainement par le Conseil interparlementaire Benelux.

*

BENELUX

Le Groupe de travail ministériel pour les Questions sociales et la Santé publique du Benelux s'est réuni

le 26 octobre 1964 à Luxembourg sous la présidence du Secrétaire d'Etat à la Santé publique du Luxembourg Monsieur R. Vouel. A cette réunion participaient pour les Pays-Bas, les Ministres Veldkamp et les Secrétaires d'Etat Bartels et de Meijer et pour la Belgique les Ministres Leburton, Servais et Custers.

Le Groupe de travail a pris connaissance des activités déployées par la Commission sociale et la Commission pour la Santé publique pendant la période du 1. 7. 1963 au 30. 6. 1964.

Les Ministres des Affaires sociales ont chargé la Commission sociale d'établir le projet final de la Convention et loi uniforme Benelux qui visent à unifier les législations des trois pays dans le domaine des machines dangereuses et moyens de protection.

En outre, les Ministres ont demandé à la Commission sociale d'entamer à bref délai l'étude du marché de l'emploi dans les régions limitrophes belges et néerlandaises, d'une part, et belges et luxembourgeoises, d'autre part.

Par ailleurs, les Ministres ont examiné divers aspects de l'harmonisation des prestations sociales. A cet égard, ils ont estimé que vu les circonstances et les problèmes spécifiques qui, dans chacun des pays, influent sur ces prestations, il n'est pas possible d'établir une règle générale pour la réalisation de cette harmonisation. Par contre, il est nécessaire de rester constamment attentif aux possibilités en ce domaine et de poursuivre cette harmonisation avec diligence. Dans ce but les Ministres se concerteront régulièrement à ce sujet.

Conformément à la mission du Comité de Ministres visant à une exécution rapide des obligations découlant d'un Traité d'Union, dans le domaine d'harmonisation des législations en matière de denrées alimentaires, les Ministres ayant la Santé publique dans leurs attributions, ont donné des instructions complémentaires à la Commission pour la Santé publique au sujet de la manière de réaliser cet objectif. En outre ils ont fait au Comité de Ministres des propositions concrètes relatives à l'harmonisation des législations en matière de farines de céréales, lait concentré et poudre de lait.

D'autre part les Ministres ont adopté une position commune à l'égard d'un certain nombre de problèmes de santé publique traités dans un cadre international plus large.

Enfin les Ministres des trois pays se sont informés mutuellement de l'évolution de la politique suivie par leurs départements respectifs, au cours des six derniers mois.

La prochaine réunion du Groupe de travail ministériel aura lieu le 22 février 1965 à La Haye.

*

Les VII^{es} Etats Généraux des Communes d'Europe

Les VII^{es} Etats Généraux des Communes d'Europe, convoqués à l'initiative du Conseil des Communes d'Europe, eurent lieu à Rome, du 15 au 18 octobre 1964, sous la présidence de Monsieur Henry Cravatte.

Monsieur Henry Cravatte qui est Vice-Président du Gouvernement luxembourgeois, est en même temps aussi Président de la Conférence Européenne des Pouvoirs Locaux instituée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et Président de la Commission des Pouvoirs Locaux de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

A l'issue des travaux des VII^{es} Etats Généraux du Conseil des Communes d'Europe à Rome, une résolution fut adoptée dont nous reproduisons le texte à titre de documentation :

Résolution adoptée par les VII^{es} Etats Généraux du Conseil des Communes d'Europe.

Rom 18. 10. 1964.

1) La construction européenne est bloquée. Les gouvernements nationaux accrochés à des égoïsmes étroits et à des compétences périmées, s'opposent à tout développement et compromettent ce qui a été si péniblement construit.

2) L'Europe est gravement menacée dans ses fondements démocratiques, dans son indépendance économique et politique. Sans un sursaut des citoyens européens pour modifier profondément les structures nationales auxquelles s'attachent encore les gouvernements, on pourrait tout au plus maintenir une Europe des alliances à la merci de tous les caprices des conjonctions d'intérêts.

3) L'intégration économique européenne, si heureusement commencée par les Communautés existantes, ne saurait faire des progrès substantiels si un pas décisif n'est accompli vers l'organisation fédérale : extension progressive des compétences communautaires aux domaines de la politique étrangère, de la défense et de la culture et, dans un avenir rapproché, mise en place d'un gouvernement fédéral européen. Un contrôle véritablement démocratique doit être exercé par un parlement universel direct par l'ensemble des européens.

4) Les citoyens européens doivent faire entendre leur voix sur l'avenir du monde. Ils veulent développer la science et la technique européenne. Les cloisons, héritées de l'Histoire, excluent les larges collaborations et les vastes marchés indispensables au progrès.

5) Les citoyens européens, soucieux avant tout de liberté et de justice sociale, ne peuvent plus tolérer que l'Europe soit l'apanage de groupes d'intérêts dont les pressions, à l'échelle européenne, ne rencontrent pas d'obstacles effectifs.

6) Les citoyens européens veulent une modernisation des structures démocratiques et une programmation économique européenne orientée vers la satisfaction des besoins, notamment d'emploi d'équipement, de logement, de santé et de culture.

7) Les citoyens européens expriment leur solidarité avec leurs concitoyens qui vivent encore sous des régimes de dictature et souhaitent avec ferveur que leurs pays soient, dans un proche avenir, libres d'adhérer à l'Europe Fédérale.

8) Les citoyens européens, conscients de leurs responsabilités à l'égard des peuples dépourvus, veulent

partager fraternellement avec eux les fruits de leurs connaissances et de leur prospérité. Poursuivie dans le cadre des rivalités nationales, l'aide au tiers monde est stérilisée par la recherche de clientèles politiques ou commerciales.

9) Les Autorités Locales, au contact direct des aspirations populaires, ont un rôle d'avant-garde à jouer, car elles multiplient les échanges entre les peuples et contribuent puissamment à la compréhension mutuelle.

10) Conscients de la gravité de la situation, les VII^{es} Etats Généraux du Conseil des Communes d'Europe en appelant aux citoyens européens, à tous les pouvoirs locaux, aux organismes politiques, économiques, sociaux et culturels et aux mouvements de jeunesse, pour que soit constitué un front démocratique pour une Europe fédérale.

Il faut que les citoyens européens proclament solennellement leur volonté de « vivre ensemble ».

*

Le 20 octobre 1964, a été mis en place le dernier caisson du Pont Grande-Duchesse Charlotte, en voie de construction à Luxembourg. Ce pont enjambe la vallée de l'Alzette et relie le noyau historique de la Ville de Luxembourg aux hauteurs de Kirchberg. C'est un pont entièrement métallique qui a une longueur totale de 355 m et pour la construction duquel 4.381 t d'acier ont été utilisées. Le grand ouvrage a été exécuté en un peu plus de deux ans. Le premier coup de bêche symbolique fut donné le 20 avril 1962. Le lancement du premier élément métallique eut lieu le 20 juin 1963. Le pont est calculé pour supporter des véhicules allant jusqu'à 60 tonnes. L'élégance et la hardiesse de construction du Pont Grande-Duchesse Charlotte éveillent dès à présent un intérêt très vif dans les milieux des constructeurs et techniciens.

*

Réunion des Ministres des Finances de la C.E.E.

A l'invitation de M. Rolf Dahlgrün, Ministre des Finances de la République Fédérale d'Allemagne, les Ministres des Finances des pays membres de la Communauté Economique Européenne s'étaient réunis à Berlin les 26 et 27 octobre 1964, à l'occasion de leur vingtième réunion.

Les personnalités suivantes participèrent à cette réunion : MM. Valéry Giscard-d'Estaing, ministre des Finances et des Affaires économiques (France); André Dequae, ministre des Finances (Belgique); Emilio Colombo, ministre du Trésor (Italie); Roberto Tremelloni, ministre des Finances (Italie); Pierre Werner, ministre d'Etat et du Trésor (Luxembourg); H.-J. Witteveen, ministre des Finances (Pays-Bas); Rolf Dahlgrün, ministre fédéral des Finances (Allemagne).

La Commission de la Communauté Economique Européenne sera représentée par son vice-président, M. Robert Marjolin; MM. von der Groeben, commissaire européen; Pérouse, président du comité con-

joncturel, et M. Van Lennep, président du comité monétaire.

Le développement économique des pays membres de la C.E.E. constituait le thème principal des discussions.

Les ministres, qui ont examiné à cette occasion les diverses questions financières, économiques et fiscales, ont étudié notamment les résultats des mesures antiinflationnistes mises en œuvre par les Gouvernements des six pays, sur la recommandation de M. Marjolin.

L'ordre du jour prévoyait en outre l'harmonisation des impôts sur les mouvements de capitaux et des échanges de vues sur des questions monétaires actuelles.

Rappelons qu'en marge de leurs travaux les Ministres des Finances, les Secrétaires d'Etat et les Membres de la Commission de la C.E.E. furent invités à une réception et à un dîner offerts en leur honneur par M. Willy Brandt, Bourgmestre de Berlin-Ouest.

*

EUROCONTROL

A la fin du mois d'octobre le Ministère des Transports a publié le communiqué suivant concernant l'Eurocontrol :

La Commission des Ministres de l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne EUROCONTROL s'est réunie à Bruxelles le 19 octobre sous la présidence de M. A. Bertrand, Ministre des Communications du Royaume de Belgique.

A l'occasion de cette session, des décisions importantes pour l'avenir d'Eurocontrol ont été prises :

— La Commission a accepté en principe l'adhésion à la Convention de la République d'Irlande et a constitué une délégation pour négocier l'accord définitif.

— Un projet d'accord de coopération entre la Federal Aviation Agency des Etats-Unis d'Amérique et Eurocontrol a été approuvé par la Commission, qui a autorisé le Directeur Général de l'Agence Eurocontrol à conclure officiellement cet accord.

— La Commission a décidé d'établir, sur l'aérodrome de Beek/Maastricht, à l'extrême sud-est des Pays-Bas, le Centre de Contrôle pour la Région Allemagne du Nord/Belgique/Pays-Bas qu'elle avait précédemment décidé d'installer sur le territoire des Pays-Bas. Les raisons qui ont motivé ce choix sont à la fois d'ordre technique, opérationnel et social. A ce dernier propos, il convient de rappeler que trois villes importantes se trouvent au voisinage de l'aérodrome de Beek/Maastricht aux Pays-Bas, Aix-la-Chapelle en Allemagne et Liège en Belgique.

Pour la région Allemagne du Sud/Luxembourg, la Commission avait déjà décidé d'installer un centre de Contrôle à Luxembourg en transférant le Centre actuel de Birkenfeld.

— La Commission a approuvé les budgets de l'Organisation pour l'année 1965.

Le Budget de fonctionnement est formé uniquement de crédits de paiement dont le total est d'environ 600.000.000 FB. Le Budget d'investissement comprend des crédits d'engagement pour un total approximatif de 460.000.000 FB et des crédits de paiement s'élevant à près de FB 330.000.000. Ainsi l'Organisation EUROCONTROL dispose de plus d'un milliard de FB pour accomplir les tâches qui lui sont dévolues.

Parmi les dépenses d'investissement figurent celles de premières installations pour le Centre de contrôle de l'aérodrome de Beek ainsi que celles relatives à la poursuite de l'installation d'un simulateur de contrôle de la circulation aérienne au Centre Expérimental EUROCONTROL en construction à Brétigny, près de Paris. La première pierre de ce Centre a d'ailleurs été solennellement posée par M. Bertrand le 29 septembre 1964. Ces dépenses permettent aussi d'établir un secteur de l'espace supérieur à Amsterdam pour lequel fonctionneront à titre expérimental des équipements d'automatisation et d'acquiescer des autorités allemandes des installations techniques existant au Centre de Contrôle de l'Espace Supérieur de Birkenfeld.

Ces dépenses couvrent encore l'achèvement de la mise en place de radars secondaires à titre expérimental et les essais tendant à l'automatisation des moyens de contrôle.

La Commission a noté avec satisfaction les nombreuses tâches déjà accomplies par l'Agence qui, par l'efficacité de son organisation, est prête à faire face aux nécessités du contrôle du trafic aérien dans l'espace supérieur.

*

Journée franco-luxembourgeoise à la Foire de Metz

Le premier dimanche de la Foire Internationale de Metz est traditionnellement réservé à la journée d'amitié franco-luxembourgeoise.

Cette année la journée a été célébrée le 4 octobre en présence de nombreuses personnalités françaises et luxembourgeoises, parmi lesquelles on remarquait notamment M. Jean Laporte, Préfet de la Région Lorraine et de la Moselle, M. Raymond Mondon, Député-Maire de Metz, M. Paul Driant, Président du Conseil Général, Sénateur, M. Joseph Schaff, Député-Maire de Montigny, M. Yves Guermont, Président-Directeur Général de la Foire Internationale de Metz, et Jacques Weber, Président de la Chambre de Commerce de la Moselle. Du côté luxembourgeois étaient présents M. Tony Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale, M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg à Paris, M. Frinn Zurn, Echevin, représentant le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, ainsi que plusieurs personnalités de la vie industrielle, commerciale et économique.

Au cours d'une réception offerte par la municipalité de Metz à l'Hôtel de Ville, des allocutions furent prononcées par M. Raymond Mondon, Député-Maire, et M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg, qui remit ensuite à M. Pierre Demange, Président-Directeur Général du «*Republicain Lor-*

rain », la Cravatte de Commandeur de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché, et à M. Yves Guermont, Président-Directeur Général de la Foire Internationale de Metz, la Croix d'Officier de l'Ordre de Mérite.

A l'issue d'un banquet officiel qui réunissait les personnalités françaises et luxembourgeoises des allocutions de circonstance furent prononcées par M. Yves Guermont, Président-Directeur Général de la Foire Internationale de Metz et M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale du Luxembourg.

La visite traditionnelle de la Foire Internationale de Metz clôturait la journée d'amitié franco-luxembourgeoise.

*

M. Pierre Werner, Commandeur de la Confrérie des Chevaliers du Tastevin

Le 3 octobre a eu lieu à Nuits S. Georges, au Château du Clos Vougeot, construit en 1551, la 262^e réunion de la Confrérie des Chevaliers du Tastevin, placée sous le signe de l'amitié franco-luxembourgeoise.

Cette réunion était placée sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères. Environ 450 invités venus de la République Fédérale d'Allemagne, de Belgique, du Canada, des Pays-Bas, de Luxembourg et de France assistèrent à la réunion.

Au cours de l'audience solennelle, le Grand Conseil de l'Ordre du Tastevin décerna les insignes de Commandeur de la Confrérie des Chevaliers du Tastevin à M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères, et les insignes de Chevalier du même ordre à M. Fernand Schockmel, commerçant à Esch-sur-Alzette, et à M. Fernand Rix, hôtelier de Luxembourg.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M. Jacques Chevignard, Grand Chambellain de l'Ordre du Tastevin, et M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères.

*

Ligue Européenne de Coopération Economique

Le Conseil Central de la Ligue Européenne de Coopération Economique réuni à Luxembourg le 2 octobre sous la présidence du Baron Boël, à l'invitation de Monsieur Fernand Lœsch, Président de la section luxembourgeoise de la Ligue, a établi la résolution suivante : L'intégration économique de l'Europe ne pouvant plus accomplir de progrès rapides sans le support d'une coopération politique, il est souhaitable que tous efforts soient entrepris pour affranchir les Six d'un certain immobilisme politique dans lequel la Communauté est actuellement figée. Sans doute la Grande-Bretagne et les autres pays membres de l'A.E.L.E. ne seraient-ils pas immédiatement associés à ce premier rapprochement politique mais celui-ci, en créant les instruments qui conduiraient graduellement à des décisions majoritaires entre les

Six, permettrait d'accélérer une coopération politique entre les pays de l'A.E.L.E. et ceux de la C.E.E. — et par conséquent aussi un rapprochement économique entre eux, auquel la Ligue consacre ses efforts. La Ligue exprime donc le vœu qu'une relance de l'union politique des Six soit entreprise sans tarder avec l'espoir qu'une extension géographique lui soit donnée aussi prochainement que possible.

*

Réunion du Conseil de la Fédération bancaire de la C.E.E.

Le Conseil de la Fédération Bancaire de la C.E.E. vient de se réunir à Luxembourg. Au cours de sa séance, il a procédé à un tour d'horizon sur les aspects de l'intégration européenne intéressant le secteur bancaire. Il a notamment conclu à la nécessité de ne pas appliquer au seul secteur du crédit les mesures de stabilisation actuellement mises en œuvre dans les différents pays de la C.E.E.

Le Conseil a également procédé au renouvellement statutaire de son Bureau, dont le président et le vice-président sortants, le Baron Hottinguer (France) et M. Welbes (Luxembourg), parvenus au terme de leur mandat n'étaient pas rééligibles. Le conseil leur a adressé ses remerciements. Pour les remplacer, il a nommé comme Président M. von Falkenhausen (Allemagne) et comme vice-président M. Plantenga (Pays-Bas).

M. von Falkenhausen, associé de la Banque Burk-

hardt & Co, est également président de l'Association bancaire allemande.

M. Plantenga, directeur de la Rotterdamsche Bank, est vice-président de l'Association bancaire néerlandaise.

*

Convention douanière

Le Luxembourg, dix-huitième pays à accéder à la convention douanière sur l'importation temporaire pour usage privé des embarcations de plaisance et des aéronefs, en a déposé les instruments de ratification le 13 octobre 1964 au bureau des affaires juridiques de l'organisation des Nations Unies.

La Convention, qui comprend 45 articles, fut signée à Genève le 18 mai 1956. Elle est entrée en vigueur en janvier 1959.

Dans le but de promouvoir le tourisme international, cette Convention autorise l'entrée temporaire, sans perception de droits ou taxes, des aéronefs et embarcations de plaisance appartenant à des personnes non résidentes.

Les dix-huit pays qui ont ratifié cette convention douanière sont : l'Algérie, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Hongrie, l'Italie, la Jamaïque, le Liechtenstein, le Grand-Duché de Luxembourg, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Sierra Leone, la Suède, la Suisse et la Yougoslavie.

Le Mois en Luxembourg (mois d'octobre)

3 octobre : A l'église protestante à Luxembourg la « Lübecker Knabekantorei » donne un concert vocal sous la direction de M. Wille.

A Bettembourg est inaugurée l'exposition sur les loisirs des travailleurs organisée par la Confédération générale du Travail.

A Rodange le Photo-Club de la place organise son 1^{er} salon international consacré à la photographie en couleurs avec la participation de concurrents russes, américains, français, belges, italiens et luxembourgeois.

4 octobre : Au cours d'une cérémonie à l'Institut des Sports à Luxembourg-Fetschenhof le « Silver Wolf », la plus haute distinction du scoutisme britannique, est remis au chef scout S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier.

5 octobre : A la Galerie Paul Bruck l'artiste-peintre luxembourgeois Lou Kreintz expose une série d'œuvres récentes.

6 octobre : Dans le cadre d'une série de soirées organisées au nouveau Théâtre Municipal à Luxembourg et consacrées à l'œuvre de W. Shakespeare, la British-Luxembourg Society invite à la présentation en langue anglaise de « Love's Labour's Lost ».

A la Chambre de commerce M. Ernst Kiljus, recteur de l'École commerciale cantonale de Zurich, parle sur des questions ayant trait à l'étude des marchés.

A Esch-sur-Alzette « Exploration du Monde » présente « Le Fabuleux Japon », film et conférence par M. Vitold de Golish.

7 octobre : Au grand auditorium de Radio-Luxembourg le Duo Pianistico de Trieste avec Edda Calvano et Bruna della Pietra interprètent des œuvres de Schumann, Brahms, Francis Poulenc, Castelnuovo Tedesco et Giulio Viozzi. Le concert est placé sous les auspices des amitiés italo-luxembourgeoises.

8 octobre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg l'Office luxembourgeois pour l'Accroissement de la Productivité invite à une conférence faite par M. Robert Sallau (Paris) sur les formes variées de la formation professionnelle.

Au nouveau Théâtre Municipal « Exploration du Monde » présente : « Dernières visions du fabuleux Japon », récit et film en couleur de Vitold Golish.

10 octobre : A l'Hôtel Ancre d'Or, à Luxembourg, siège de l'Union des Mouvements de Résistance,

a lieu la remise de livrets d'épargne aux bénéficiaires du Fonds National d'Épargne Union.

A Luxembourg-Gasperich le premier asile national pour animaux est inauguré en présence de S.A.R. la princesse Marie Astrid et de nombreuses personnalités.

Au Grand Casino de Differdange, vernissage du salon annuel de l'association « Art vivant ».

11 octobre : A la Galerie Bradtké l'artiste-peintre luxembourgeois Pierre Dressart expose une série d'œuvres récentes.

12 octobre : L'Administration des P.T.T. met en vente un timbre-poste commémorant le 20^e anniversaire de l'Union Douanière Benelux.

15 octobre : A Luxembourg, journée commémorative de l'Amicale des Concentrationnaires et Prisonniers politiques luxembourgeois.

Au Camp militaire à Diekirch l'ensemble du « Letzeburger Theater » présente : « d'Pöltches Famill », pièce en langue luxembourgeoise de Tit Schröder.

16 octobre : Dans la grande salle de l'Etablissement « Carrefour » à Luxembourg M. Pierre de Boiséffré, directeur de la R.T.F. et critique littéraire fait une conférence ayant pour thème : « Comment composer un musée imaginaire ».

17 octobre : Au Musée de l'Etat à Luxembourg la violoniste Suzanne Lautenbacher, le pianiste Martin Galling et le baryton Fernand Kœnig interprètent des œuvres de L. van Beethoven.

Au nouveau Théâtre Municipal l'ensemble Gino Menelao (Rome) présente, dans le cadre du grand festival italien 1964, « Le bal masqué », opéra de Giuseppe Verdi.

A la Chambre des Métiers l'Association Internationale des Métiers et Enseignements d'art dans l'Artisanat et l'Industrie organise une réunion internationale.

18 octobre : A l'occasion du 25^e anniversaire de sa fondation le Cercle philatélique de Luxembourg-Gare organise au Casino syndical de Bonnevoie une exposition avec remise de prix aux exposants.

La localité mosellane de Remerschen invite à sa traditionnelle fête du raisin.

19 octobre : Dans le cadre du grand festival italien 1964 l'ensemble Gino Menelao (Rome) présente au nouveau Théâtre Municipal « Lucia di Lammermoor », opéra de Gaetano Donizetti.

A Bettembourg la Fédération des Patrons Bottiers célèbre sa fête patronale, la St-Crépin.

20 octobre : Dans les salons du Cercle Municipal à Luxembourg l'artiste-peintre luxembourgeois Mathis Wildanger expose une série d'œuvres récentes.

A la Chambre de Commerce Madame Joan Lutwyche fait une conférence sur l'art d'arranger les fleurs tel qu'il est pratiqué au Japon.

22 octobre : Dans le cadre d'une conférence organisée par les Autorités françaises à l'occasion du 20^e anniversaire de la libération du territoire luxembourgeois, le colonel Rémy, compagnon de la Libération, parle de la guerre secrète en France occupée.

A la Galerie Beffa le peintre suisse Hans Studler expose une série de gravures sur bois en couleurs.

23 octobre : En la salle d'audition de Radio-Télé-Luxembourg le groupe Musica Fontis, placé sous la direction du musicologue Edouard A. Niffle, donne un concert de musique ancienne avec le concours de la soprano luxembourgeoise Renée Bertemes.

A Luxembourg l'Association des Anciens Combattants luxembourgeois de la guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies commémore, à l'occasion de la Journée des Nations-Unies, le souvenir des volontaires luxembourgeois morts pour la patrie pendant la guerre de Corée.

24 octobre : A l'occasion de la Journée des Nations-Unies 1964 le bureau des postes à Luxembourg-Ville fait fonctionner une flamme oblitérante illustrée de l'enblème des Nations-Unies.

Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette le Théâtre du Vieux-Colombier de Paris présente : « Lucrèce Borgia », drame de Victor Hugo.

25 octobre : A la Galerie d'Art Municipale à Esch-sur-Alzette une exposition rétrospective est consacré à l'œuvre du peintre luxembourgeois Joseph Kutter.

28 octobre : A Luxembourg se réunit le congrès international consacré aux plus récents progrès réalisés dans la construction de l'acier.

A la Chambre de Commerce Madame D^r Mironova, chef de laboratoire de l'Institut anti-poliomyélite de Moscou, fait une conférence ayant pour thème : « Recherches sur la poliomyélite, sa prévention et son traitement. »

29 octobre : Au grand auditorium de Radio-Luxembourg l'orchestre de la station, placé sous la direction de son chef Louis de Froment, donne un concert symphonique.